

Les cahiers des
NATURALISTES de la
HAUTE-LESSE
N°6

Evolution récente des populations et habitats d'orchidées
en Lesse et Lomme (2008 - 2014)

Dossier réalisé par Daniel TYTECA
Janvier 2015

Avec le soutien de :



Evolution récente des populations et habitats d'orchidées en Lesse et Lomme (2008 – 2014)

Daniel TYTECA



Anacamptis morio, Fond d'Hérenne, 17 avril 2011

Janvier 2015

Table des Matières

1. Vue d'ensemble	1
2. Quelques situations emblématiques	4
2.1. <i>Epipactis microphylla</i>	4
2.2. <i>Orchis simia</i>	6
2.3. <i>Cephalanthera longifolia</i>	8
2.4. <i>Anacamptis pyramidalis</i>	10
2.5. <i>Goodyera repens</i>	12
2.6. <i>Coeloglossum viride</i>	13
2.7. <i>Neotinea ustulata</i>	13
2.8. <i>Orchis militaris</i>	13
3. Découvertes et mises au point récentes	14
3.1. <i>Epipactis purpurata</i> : encore du nouveau.....	14
3.2. Les variations d' <i>Ophrys apifera</i>	16
3.3. Encore une découverte au Gros Tienne : <i>Ophrys apifera</i> x <i>O. fuciflora</i>	20
4. Quelques sites prestigieux et effets bénéfiques de la gestion et de la restauration	21
4.1. Le Bois de Hart, entre Wellin et Lavaux-Sainte-Anne.....	24
4.2. Les prairies semi-naturelles : Happe Tortia, Comogne, Coin de Suzin.....	25
4.3. Les prairies pâturées : Terre des Aujes, Ri d'Hôwisse.....	25
4.4. Eclaye.....	26
4.5. Gros Tienne.....	26
4.6. Pesire.....	27
4.7. Preleu.....	27
4.8. Le Borquet à Ave.....	28
4.9. Roptai.....	30
4.10. Tienne d'Aise et Tienne du Cobri.....	30
4.11. Le Fond d'Hérenne entre Ave et Han-sur-Lesse.....	31
4.12. Tienne Saint-Inal.....	31
4.13. Botton.....	33
4.14. Tienne des Vignes.....	34
4.15. Bâtis d'Haurt.....	35
4.16. Les Spinets.....	35
4.17. Commentaire sur les populations « hors sites » et sur d'autres sites.....	37
5. Remarques de conclusion : avenir de nos populations d'orchidées	37
Remerciements	39
Bibliographie	39
Cartes de répartition mises à jour	
Répartition et abondance des orchidées en Lesse et Lomme (Figure 2).....	3
<i>Orchis simia</i> (Figure 8).....	7
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (Figure 13).....	11
<i>Goodyera repens</i> (Figure 15).....	13
<i>Epipactis purpurata</i> (Figure 21).....	16
<i>Ophrys apifera</i> (Figure 22).....	17
Sites remarquables de Lesse et Lomme (Figure 32).....	22

Evolution récente des populations et habitats d'orchidées en Lesse et Lomme (2008 – 2014)

Daniel TYTECA

Emblèmes de la diversité et de l'évolution végétale, porte-drapeaux de nos pelouses calcicoles, les orchidées n'en sont pas moins menacées comme l'ensemble de notre flore et de notre faune. Je me propose dans ce Cahier de faire le point des observations récentes sur cette famille de plantes dans notre région de Lesse et Lomme.

Cette note fait suite aux publications précédentes sur le sujet, qu'elle complète et met à jour, essentiellement :

- l'Atlas des Orchidées de Lesse et Lomme (TYTECA 2008) ;
- une note diffusée en 2009 (« Nouvelles de nos Orchidées », non publiée, accompagnée d'une version abrégée publiée dans les *Barbouillons* – TYTECA 2009b) ;
- divers articles publiés par la suite dans *Les Barbouillons*, sur les orchidées de Lesse et Lomme (TYTECA 2012a, 2013b ; WATELET & TYTECA 2012).

1. Vue d'ensemble

Notre région de Lesse et Lomme est l'une des plus riches de Belgique en orchidées : pas moins de trente-et-une espèces, alors que la Wallonie et la Belgique en comptent respectivement 44 et 47, l'ensemble de la Fagne – Famenne 34, et l'Ardenne, territoire beaucoup plus vaste ... 15 (TYTECA 2005 – Tableau 1) !

Tableau 1. – Richesse comparée en orchidées de quelques territoires (TYTECA 2005, mis à jour).

Territoire	Nombre de (sous-) espèces d'orchidées
Europe	± 450
Belgique	47
Wallonie	44
Lorraine belge	34
Fagne-Famenne	35
<i>Lesse et Lomme</i>	31
Ardenne	15 (20)

Néanmoins, sur ces 31 espèces, certaines ont un statut plus que précaire ou sont en forte régression. Le Tableau 2 propose un classement de nos orchidées en fonction de leur statut et de l'évolution de leurs effectifs au cours des décennies récentes. La répartition en fonction des six catégories identifiées est illustrée à la Figure 1. On peut voir que seulement dix (un tiers) des espèces sont peu menacées et stables. Il s'agit plutôt d'espèces éclectiques quant à leurs préférences écologiques (*Neottia ovata*, les deux *Platanthera*, *Androrchis mascula*), ou d'espèces croissant dans les bois et forêts (*Cephalanthera damasonium*, *Epipactis helleborine*, *E. neglecta*, *Neottia nidus-avis*) ; deux enfin sont des espèces de pelouses calcicoles ou de lisières (*Gymnadenia conopsea*, *Epipactis muelleri*) mais à effectifs importants et nombreuses populations.

Il est à noter que deux de ces dix espèces n'étaient, jusqu'à une époque récente, pas connues ou reconnues en Lesse et Lomme (*Epipactis muelleri* et *E. neglecta*). Depuis la mise en évidence de

leur présence dans notre région, respectivement en 1974 et en 1995, elles ont toutefois été identifiées et répertoriées dans de nombreuses localités, de sorte qu'elles figurent aujourd'hui au rang des espèces non menacées.

Tableau 2. – Statut et évolution des effectifs des populations d'orchidées en Lesse et Lomme.

Espèce	Remarques
1. Espèces fréquentes et stables dans leurs effectifs	
<i>Cephalanthera damasonium</i>	
<i>Epipactis helleborine</i>	
<i>Epipactis muelleri</i>	Fréquent mais méconnu ; connu depuis 1974
<i>Epipactis neglecta</i>	Fréquent mais méconnu ; connu depuis 1995*
<i>Neottia nidus-avis</i>	
<i>Neottia (Listera) ovata</i>	
<i>Platanthera bifolia</i>	
<i>Platanthera chlorantha</i>	
<i>Gymnadenia conopsea</i>	
<i>Androrchis (Orchis) mascula</i>	
2. Espèces rares et à effectifs plus ou moins stables	
<i>Epipactis microphylla</i>	Très rare ! 1 station, ± 10-15 plantes ; connu depuis 2004
<i>Epipactis purpurata</i>	Peu fréquent, 4 stations, sans doute plus ; connu depuis 2001
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	Rare ; 4 stations ; une station partiellement détruite en 2011
3. Espèces en recul mais stabilisées récemment	
<i>Epipactis atrorubens</i>	Pelouses calcicoles, lisières
<i>Orchis anthropophora</i>	Pelouses calcicoles
<i>Orchis simia</i>	Pelouses calcicoles
<i>Orchis purpurea</i>	Pelouses calcicoles, lisières
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Pelouses calcicoles
<i>Dactylorhiza maculata</i>	Prairies fraîches à humides
<i>Dactylorhiza majalis</i>	Prairies fraîches à humides
<i>Anacamptis (Orchis) morio</i>	Prairies fraîches; prairies de fauche
4. Cas particuliers : espèces « à éclipses »	
<i>Cephalanthera longifolia</i>	Bois clairs (chênaies, pinèdes)
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Pelouses calcicoles
<i>Ophrys insectifera</i>	Pelouses calcicoles
<i>Ophrys apifera</i>	Pelouses calcicoles
<i>Ophrys fuciflora</i>	Pelouses calcicoles
5. Espèces en nette régression	
<i>Goodyera repens</i>	Régression généralisée depuis les années 1990. Régression liée à la disparition des plantations de pins.
<i>Coeloglossum viride</i>	Régression généralisée dans les régions de plaines ; très sensible à la modification de ses milieux (pelouses et prairies fraîches à végétation courte).
<i>Neotinea (Orchis) ustulata</i>	Idem
<i>Orchis militaris</i>	Depuis longtemps rare en Lesse et Lomme; préfère les pelouses calcicoles à sol profond (argiles, marnes).
6. Espèce (apparemment) disparue	
<i>Epipactis palustris</i>	Dernière mention en 1992. Autrefois en plusieurs stations de Lesse et Lomme. Disparition des marais et suintements alcalins.

* D'abord sous la dénomination *E. leptochila* (DELVAUX DE FENFFE & TYTECA 1995) ; depuis 2001, identifié comme *E. neglecta* (TYTECA et al. 2001).

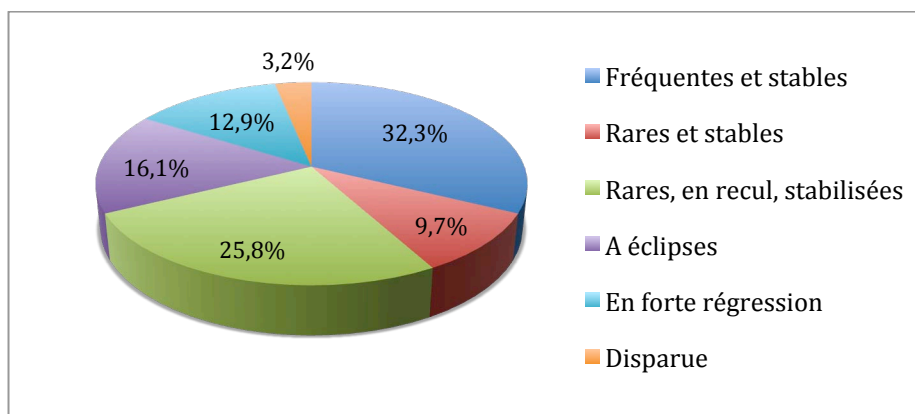


Figure 1. – Répartition des espèces d’orchidées de Lesse et Lomme en six catégories, en fonction de leur fréquence et de la stabilité de leurs effectifs.

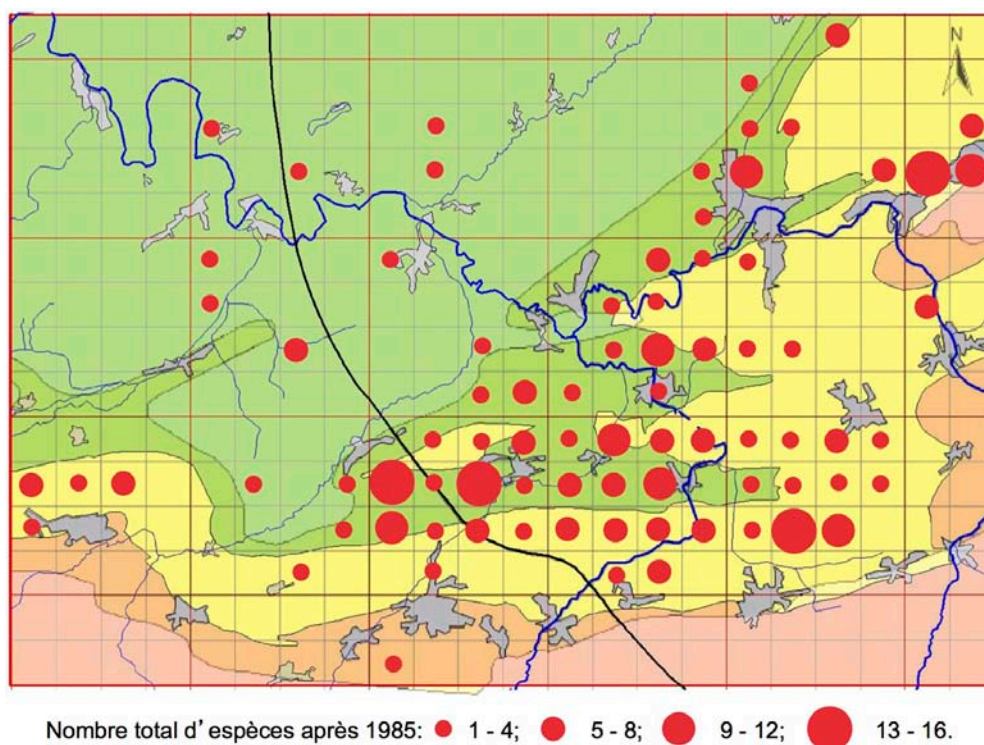


Figure 2. – Répartition et abondance des orchidées en Lesse et Lomme, reflétées par les nombres d’espèces présentes dans les carrés IFBL, suivant le quadrillage adopté dans l’Atlas des Orchidées de Lesse et Lomme (TYTECA 2008 – situation en 2008).

Une catégorie importante (catégorie 3) regroupe les espèces qui ont connu un recul net au cours des dernières décennies, mais sont maintenant plus ou moins stabilisées grâce à la mise en place de mesures de protection, de gestion et de restauration. Il s’agit d’espèces vivant dans des milieux menacés par l’évolution récente des pratiques agro-pastorales, en l’occurrence les pelouses calcicoles et les prairies fraîches à humides. Un cas particulier de cette catégorie concerne les espèces « à éclipses » : il s’agit d’espèces pouvant sembler particulièrement rares, voire éteintes, certaines années, mais montrant des populations fournies lors de (rares) années favorables. Nous verrons plus loin (§ 2) quelques exemples de ces différentes situations.

Dans les deux dernières catégories, figurent les espèces dont le maintien dans notre région est plus que problématique. Il est probable ou à craindre qu'à plus ou moins brève échéance, ces espèces ne fassent plus partie de notre flore indigène ; l'une d'entre elles (*Epipactis palustris*) doit d'ailleurs être considérée comme disparue. Nous examinerons également le cas des quatre autres espèces à la section suivante.

La répartition des espèces d'orchidées dans notre région n'est évidemment pas uniforme et est influencée par les conditions de sol, de biotopes, d'utilisation du sol et de densité de population. Pour illustrer ceci, la Figure 2 montre la richesse en espèces relevée dans les différents carrés IFBL. Cette figure a été élaborée en 2008, à l'époque de la publication de l'Atlas. Elle a donc pu évoluer très légèrement depuis, en fonction des nouvelles observations. On peut noter, de façon flagrante, la plus grande richesse dans la partie Calestienne de notre territoire (en jaune et en vert franc), où se trouve la plus grande densité en pelouses calcicoles, qui constituent le biotope où la diversité en orchidées est la plus élevée. Il ne faut par ailleurs pas perdre de vue qu'une telle carte de densité est fonction de l'importance des efforts de prospection, expliquant qu'aucune espèce ne soit notée dans certains carrés, alors qu'il est plus que probable qu'on retrouve des orchidées dans une majorité d'entre eux. A titre d'exemple tout à fait démonstratif, on peut mentionner la nouvelle station de *Cephalanthera longifolia* découverte en 2012 (WATELET & TYTECA 2012), dans un carré où aucune prospection ne s'était déroulée jusqu'alors.

2. Quelques situations emblématiques

2.1. *Epipactis microphylla*

Le Tableau 3 rend compte de l'évolution de l'unique population, connue à ce jour, de cette espèce dont les individus sont particulièrement malaisés à repérer sur le terrain, vu leur petitesse et leur couleur qui se confond avec celle du sol (Figures 3 et 4). Par rapport au point fait précédemment (2009), aucune tendance significative ne se dégage et on peut considérer la population comme stable. Par ailleurs, la tendance, extrêmement lente, au « déplacement » de la population vers l'ouest, notée en 2009, a tendance à se confirmer. En effet, sur les douze individus notés en 2014, quatre se retrouvent en lisère ouest de la zone (contre un en 2009), tandis que plus aucun individu n'est observé dans la partie est de la zone (voir illustrations dans TYTECA 2009b). On peut aussi considérer que cette population traduit des conditions d'adaptation extrême, caractéristiques d'une espèce en limite d'aire de répartition (p.ex. SUMMERHAYES 1969 ; TSIFTSIS et al. 2012), puisque malgré des prospections répétées, aucun individu n'a à ce jour été noté, ni dans le voisinage immédiat, ni dans d'autres localités de la région.

Tableau 3. – Nombre d'individus d'*Epipactis microphylla* observés au Gros Tienne au cours des années 2004 à 2014.

Année	Nombre d'individus	Année	Nombre d'individus
2004	14	2010	**
2005	10	2011	17
2006	17	2012	5
2007	2*	2013	8
2008	19	2014	12
2009	10	Moyenne	12,4***

* En 2007 les prospections ont été insuffisantes ; il est fort probable que le nombre était plus élevé.

** Non relevé en 2010. *** Compte non tenu des années 2007 et 2010.



Figures 3 et 4. – *Epipactis microphylla*, Lavaux-Sainte-Anne, Gros Tienne, 10 juin 2008.

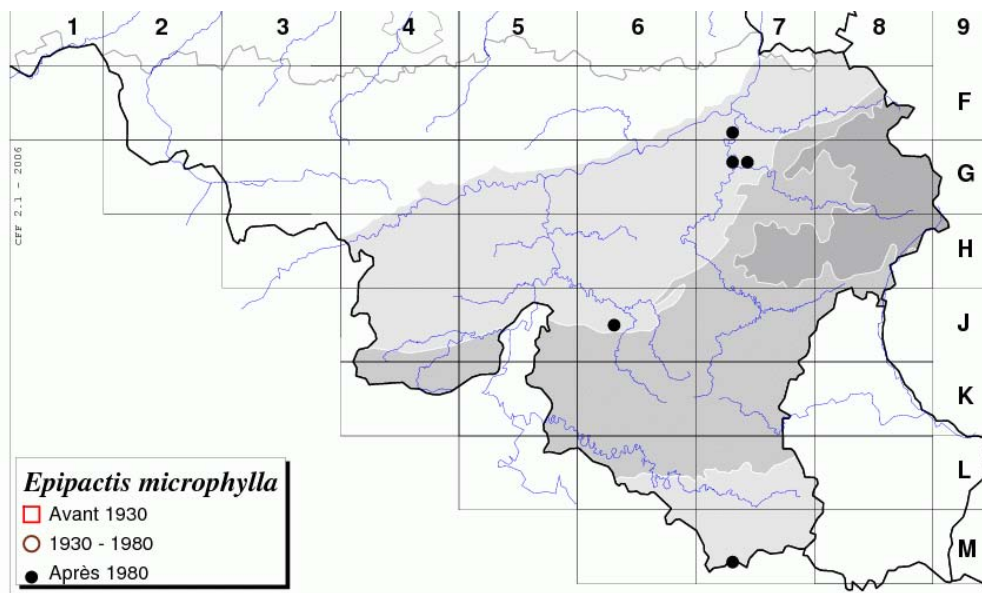


Figure 5. – Répartition d'*Epipactis microphylla* en Wallonie (<http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/especes/flore/LR2010/fiche2.aspx?id=418>).

La population du Gros Tienne est d'autant plus précieuse qu'elle semble très isolée en Région wallonne : malgré des recherches approfondies aux environs de Tilff, où l'espèce avait été notée dans le passé (voir Figure 5), aucune plante n'a pu y être retrouvée en 2013 (J. MULLENDERS, comm. pers.). Il ne faut donc pas ménager nos efforts pour favoriser le maintien d'*Epipactis microphylla* en Lesse et Lomme.

2.2. *Orchis simia*

Comme exemple particulièrement représentatif des espèces « en recul mais stabilisées récemment », on peut citer l'orchis singe, *Orchis simia* (Figures 6 et 7). Avant 1985, une douzaine de populations étaient répertoriées, dont certaines peu fournies. Actuellement, seules trois populations bien fournies sont incluses dans des réserves naturelles bien gérées, où sont réunies les conditions permettant leur sauvegarde dans le long terme (Gros Tienne, Pesire, Roptai, toutes trois réserves naturelles domaniales - RND). La présence est marginale ou sporadique dans deux autres réserves (Tienne des Vignes, RND, et Borquet, Ardenne & Gaume) ; deux petites populations existent dans des stations en sursis, menacées par le reboisement spontané (Bois de Hart et « Donation royale »). Les autres stations antérieurement connues, où ne se retrouvaient que peu d'individus, peuvent être considérées comme éteintes (Cobri, Tienne del Vigne, Genimont, Preleu et Corai – voir Figure 8).

Cette situation est bien représentative de l'évolution des populations d'orchidées au cours des dernières décennies. Jusque dans les années 1970, existaient encore dans notre région nombre d'habitats, notamment les pelouses calcicoles, hérités de l'époque où se pratiquait encore le pâturage extensif par les troupeaux de moutons (jusque avant la deuxième guerre mondiale). On peut dire que les années 1960 – 70 ont constitué l'optimum de cette situation : libérées de l'emprise du pâturage, et



Figures 6 et 7. – *Orchis simia*, Réserve naturelle domaniale du Roptai, Ave-et-Auffe, 27 mai 2013 (sur la fig. 7, avec le clairon des abeilles).

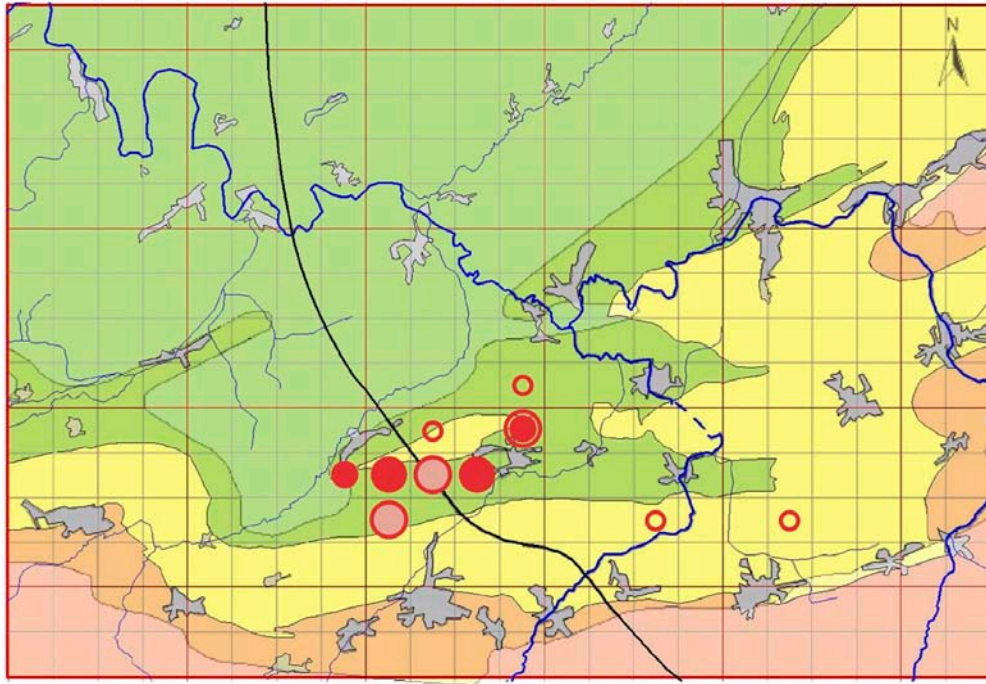


Figure 8. – Répartition d'*Orchis simia* en Lorraine et Lomme. Les cercles évidés indiquent des stations d'où l'espèce a vraisemblablement disparu, avant 1985 ou plus récemment. Les cercles à centre plus clair représentent des populations en sursis à l'heure actuelle, faute de mesures de conservation des habitats (voir texte).



Figure 9. – Répartition d'*Orchis simia* en Europe et dans le Bassin méditerranéen (KRETZSCHMAR et al. 2007).

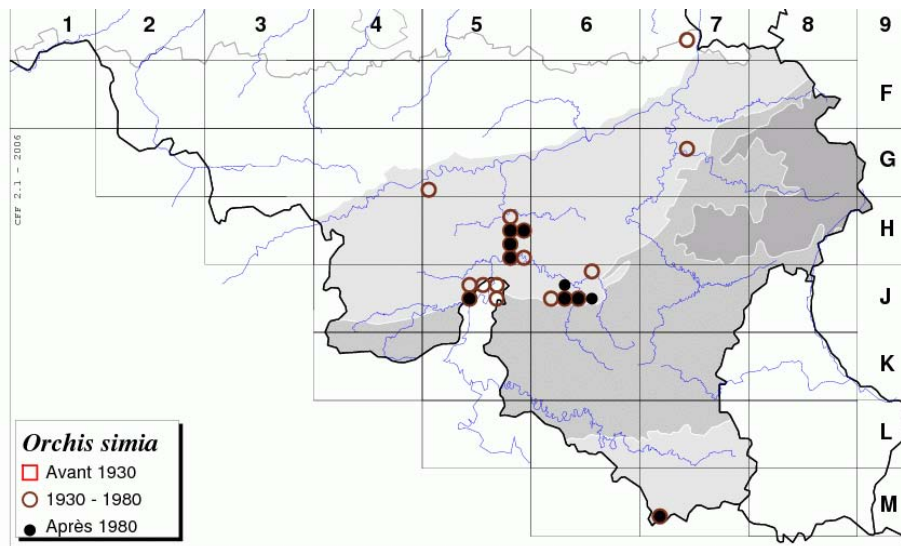


Figure 10. – Répartition d'*Orchis simia* en Wallonie
(<http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/especes/flore/LR2010/fiche2.aspx?id=517>).

encore peu affectés par le reboisement spontané, les nombreuses pelouses calcicoles ont pu montrer une diversité et une abondance floristique considérables. Depuis lors, la recolonisation spontanée, d'abord par les hautes graminées et par les épineux, ensuite par la forêt, s'est marquée quasi partout, et ce n'est que récemment, depuis les années 1990, que les associations de conservation de la nature, ainsi que l'administration régionale, ont pu inverser cette évolution par la restauration des pelouses calcicoles et la mise en œuvre de mesures de gestion appropriées, mais sur une partie seulement des habitats qui auraient été perdus autrement. Pour autant que l'on puisse assurer la continuité des mesures de gestion dans le long terme, on peut donc synthétiser en disant que le recul des espèces comme *Orchis simia* est bien arrêté et que leurs populations devraient être stabilisées, pour autant bien évidemment que soient garanties également les conditions de subsistance de leurs partenaires du monde vivant (pollinisateurs, ...).

Le maintien de l'orchis singe dans notre région est d'autant plus crucial, quand on sait qu'en Lesse et Lomme nous sommes en limite nord-est de la répartition globale de l'espèce. Les figures 9 et 10 permettent de s'en faire une idée, au niveau européen d'abord (Figure 9) ; au niveau wallon ensuite : la Figure 10 montre bien la situation privilégiée de notre région, l'un des derniers centres de distribution de l'espèce, à côté de la région de Dinant et de celle, juste outre-frontière, de Givet.

2.3. *Cephalanthera longifolia*

Alors qu'on croyait compter cette espèce au rang de celles en voie d'extinction en Lesse-et-Lomme (TYTECA 2008), elle semblait se maintenir vaillamment, en quelques individus, dans son unique station connue jusqu'en 2012. Et en 2012, non seulement on a assisté à une véritable explosion démographique dans cette station (environ 75 pieds y ont été comptés), mais surtout une nouvelle station bien fournie, jusque là passée inaperçue, était découverte la même année (WATELET & TYTECA 2012 – Figure 11). De ce fait, la région de Lesse et Lomme devenait le principal centre de répartition de l'espèce en Wallonie et en Belgique, la situation étant plus que précaire dans la plupart des autres stations connues, si pas toutes (DELFORGE 1998).

Cette observation quelque peu insolite m'a fait classer l'espèce au rang des « espèces à éclipses ». Il est inquiétant de constater qu'aucune des deux stations de *Cephalanthera longifolia* ne se trouve dans des réserves naturelles. Les seules protections dont elle pourrait bénéficier résident, d'une part, précisément dans son statut d'espèce protégée (mais on sait combien ceci est illusoire), et d'autre part, dans le fait que les deux stations en question se trouvent en Natura2000, ce qui est également

assez précaire ... Il nous reste à informer, et rappeler inlassablement, aux responsables des espaces forestiers d'exploiter ces endroits de façon compatible avec la sauvegarde du céphalanthère à longues feuilles.



Figure 11. – *Cephalanthera longifolia*, Forrières, la Petite Ramée, 24 mai 2012
(photo Michel WATELET).

2.4. *Anacamptis pyramidalis*

Un autre exemple flagrant d'espèce à éclipses est celui d'*Anacamptis pyramidalis* (Figure 12). Le Tableau 4 dresse une chronique des « apparitions » de cette espèce en Lesse et Lomme, qui sont reportées sur la Figure 13. Essentiellement deux types de situations se présentent. Dans la première, l'espèce apparaît, sous la forme d'un pied isolé, en un site où elle n'avait jamais été vue auparavant, puis reste invisible au cours des années suivantes. Cela peut se répéter au sein d'une même localité : ainsi, aux Spinets, les trois mentions reprises au Tableau 4 concernent des plantes apparues à des emplacements distincts. Comme on le voit à la Figure 13, ces phénomènes sont observés sur l'ensemble de la région de Lesse et Lomme.

L'autre situation observée en Lesse et Lomme est celle de la population du site « Les Tiers – les Haures » à Jemelle. Sporadiquement, on observe de véritables « explosions démographiques », comme celle observée en 1999 / 2000, alternant avec des éclipses (quasi) totales.

On peut se poser la question de l'explication de tels comportements erratiques, ainsi que de l'origine des graines donnant naissance aux apparitions sporadiques isolées sur l'ensemble de l'aire étudiée dans ce travail. On a parfois évoqué la préférence pour les sols dolomitiques (DUVIGNEAUD & COULON 1980), ainsi que le caractère « pionnier » et fugace de l'espèce (effectivement, elle est connue pour coloniser des terrains récemment remaniés, desquels elle se retire aussitôt que le couvert végétal devient plus dense – voir p.ex. SUMMERHAYES 1969 ; LAMBINON & VERLOOVE 2012). Ces circonstances pourraient expliquer qu'elle reste rare et inconstante dans nos régions, alors qu'elle est très commune en région méditerranéenne, mais également abondante plus au nord, comme par exemple en Lorraine et dans le Bassin Tertiaire Parisien (DUSAK & PRAT 2010) ou dans le sud de l'Angleterre (SUMMERHAYES 1969), et qu'elle est présente jusque dans le sud de la Scandinavie (MOSSBERG et al. 1992).

Tableau 4. – Historique (fragmentaire) des données sur la présence d'*Anacamptis pyramidalis* en Lesse et Lomme (sources : observations personnelles, communications personnelles multiples – G. DEFLANDRE, P. LIMBOURG, M. PAQUAY, R. VANHAMME, Ch. VERSTICHEL, M. WATELET).

Localité	Année	Nombre de plantes
Brûlins (Resteigne)	1976	1
	1980	10
Spinets (On)	1992	1
	1993	1
	2003	1
Eclaye (Pondrôme)	2001	1
Bois de la Héronnerie (Lessive)	ca. 2005	1
Lorinchamps (Bure)	2007	1
Entre Ave et Lavaux-Ste-Anne (talus autoroute)	ca. 2008	1
Tige d'Eprave (Rochefort)	2008	1
	2014	1
Borquet (Ave)	2013	1
Les Thiers – Les Haures (Jemelle)	1998	6
	1999	120
	2000	80-100*
	2003	41
	2004	0
	2007	2
	2014	66

* <http://biodiversite.wallonie.be/fr/1250-les-tiers-a-jemelle.html?IDD=251661161&IDC=1881>.



Figure 12. – *Anacamptis pyramidalis*, Tienne du Borquet, 27 juin 2013.

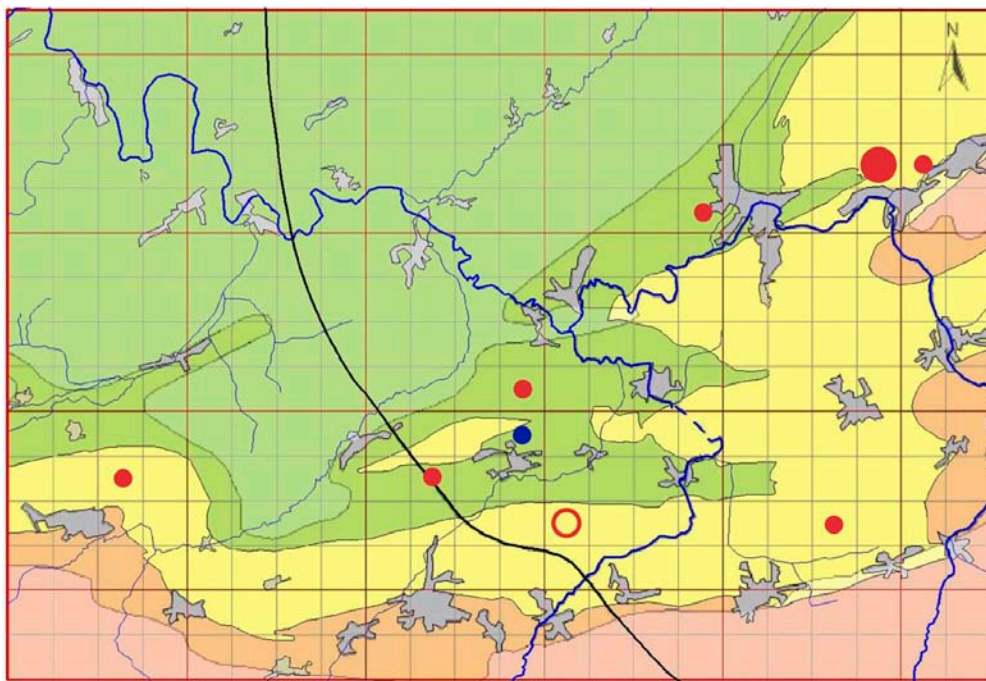


Figure 13. – Répartition d'*Anacamptis pyramidalis* en Lesse et Lomme. Le point bleu indique la localisation de la dernière observation isolée, au Tienne du Borquet.

2.5. *Goodyera repens*

Le premier exemple des espèces « en nette régression » est celui de *Goodyera repens*. Il n'y a pas si longtemps, on dénombrait encore en Lesse et Lomme un certain nombre de belles populations. Sa présence chez nous, comme déjà expliqué à maintes reprises, a été favorisée par les plantations massives de pins au cours du 19^{ème} siècle, en vue de fournir du bois de mine. Sa première mention dans notre région date de 1903. L'optimum de la présence de la goodyère chez nous semble se situer vers 1970 – 1980, période après laquelle elle a entamé un déclin assez rapide, les pinèdes vieillissant, s'embroussaillant et s'acidifiant (TYTECA 2004). Elle ne pouvait prospérer que dans des pinèdes relativement juvéniles, à l'ombrage desquelles pouvaient subsister des tapis de mousse offrant encore à la goodyère un habitat propice. Conditions pratiquement impossibles à rencontrer dans notre région : de tels biotopes ne pouvaient exister qu'à partir de semis naturels de pins, espèces qui, rappelons-le, ne sont pas indigènes ...

Circonstance aggravante, et cela paraîtra paradoxal dans une certaine mesure, suite aux nouveaux programmes de sauvegarde et de restauration des pelouses calcicoles, avec l'aide de fonds européens provenant du Life, les pins étaient, au cours des années récentes, progressivement éradiqués, ou bien les pinèdes fortement clairiérées. Ce qui n'était pas sans me poser des problèmes de conscience : allait-on, sous prétexte de conservation de la nature, favoriser les conditions conduisant à la disparition d'une de nos orchidées (presque) indigènes ; j'avais grandi dans l'idée que la goodyère était une orchidée bien de chez nous (TYTECA 2004) ...

Bref, les endroits où s'observent les bonnes conditions pour que la goodyère subsiste sont devenus exceptionnels. Il en reste au moins un, dans la RND de Preleu, près de Ave (Figure 14). Nous avons eu le plaisir d'y observer, en 2013, environ 120 individus de *Goodyera repens* (TYTECA 2013b). En dehors de cela, les dernières populations agonisent ou ont même complètement disparu. La carte de la Figure 15 rend compte de la situation.



Figure 14. – La population de *Goodyera repens* à Preleu, Ave, 22 juillet 2013.

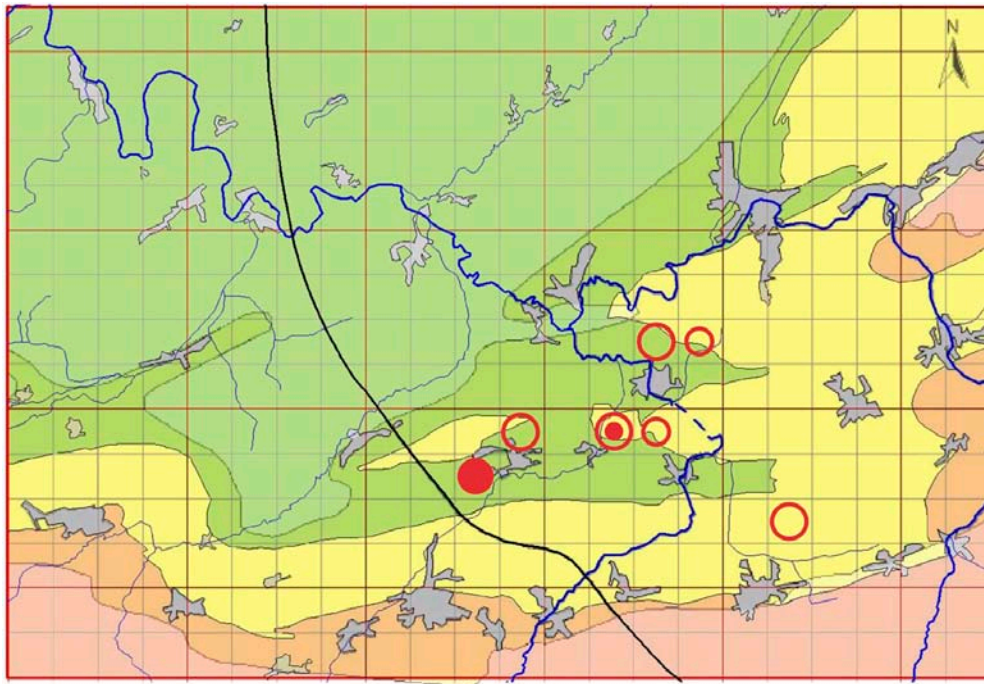


Figure 15. – Répartition de *Goodyera repens* en Lesse et Lomme. Les cercles évidés indiquent les localités d'où l'espèce a vraisemblablement disparu.

2.6. *Coeloglossum viride*

Espèce à affinités montagnardes, voire alpines, l'orchis grenouille a lui aussi spectaculairement régressé au cours des dernières décennies. La situation est pratiquement inchangée par rapport à 2008 : sur les onze localités répertoriées vers 1975, seules trois subsistent à l'heure actuelle (Pondrôme, Revogne, Bure), où l'espèce est en sursis. Sa survie demande le maintien d'énergiques mesures de gestion : pâturage dans deux des stations, fauchage pour la troisième (Bure). L'abondance dans les trois stations est extrêmement variable d'année en année : invisible certaines années, la plante va jusqu'à montrer une quarantaine d'individus dans la station la plus fournie (Pondrôme) lors d'années favorables et/ou lorsque les conditions de pâturage ont été optimales.

2.7. *Neotinea ustulata*

Le maintien de cette espèce, à affinités montagnardes comme la précédente, demeure une énigme dans notre région. Alors qu'elle était présente en quantité significative dans son unique station (Resteigne) au début des années 1970, elle ne subsiste plus qu'en un groupe clonal de deux, trois plantes suivant les années, jusqu'à aujourd'hui (Figures 16 et 17). Peut-être la sécheresse de 1976 a-t-elle signé son arrêt de mort. Toujours est-il que depuis cette époque, plus jamais aucune plante n'a été observée, en dehors du groupe de rescapées. La plante ne se multiplie manifestement pas par graines (bien que des fruits puissent être observés sur les survivants), malgré l'adoption de pratiques de pâturage depuis les années 1990, contribuant à rétablir et à maintenir un biotope qui devrait lui convenir.

2.8. *Orchis militaris*

Quant à cette dernière espèce, on peut considérer qu'elle est pratiquement éteinte dans notre région, n'ayant plus montré aucune plante en fleur depuis l'époque de la parution de l'Atlas (TYTECA 2008). Les circonstances de sa rareté et de sa disparition chez nous demeurent obscures, puisque les

biotopes favorables existent et qu'elle est présente en quantités appréciables dans certaines régions de Wallonie (Montagne Saint-Pierre ; Lorraine).



Figures 16 et 17. – *Neotinea ustulata* dans sa seule station connue de Lesse et Lomme, au Tienne des Vignes à Resteigne, 24 mai 2013.

3. Découvertes et mises au point récentes

3.1. *Epipactis purpurata* : encore du nouveau

Cette espèce était déjà connue de trois localités en Lesse et Lomme. La première, la plus importante, découverte en 2001 (première mention de l'espèce dans notre région), est étalée sur une distance de plus ou moins 1,5 km au bas du Bois de Hart, situé en ligne droite entre Lavaux-Sainte-Anne et Wellin (TYTECA 2001b). Une autre station a suivi en 2006, près du château de Villers-sur-Lesse (BAUGNEE et al. 2006 – Figures 18 et 19), découverte à peu près en même temps que celle du Bois de la Héronnerie, près de Lessive, par notre ami Ch. VERSTICHEL.

En 2013, une nouvelle population fut découverte par M. WATELET, entre Lavaux-Sainte-Anne et Focant, à proximité de la prairie de Comogne, réserve naturelle Natagora bien connue. J'y ai personnellement observé sept pieds (Figure 20), mais mon ami Michel WATELET en a dénombré en tout, sur une plus grande étendue, environ 20 plantes.

Enfin, quelques autres petites populations ont été observées en 2014 par nos amis C. PARVAIS et Ch. VERSTICHEL, non loin de la station de Villers-sur-Lesse d'une part, et d'autre part, de part et d'autre du Bois de la Héronnerie, à proximité de Lessive.

L'ensemble de ces stations dessine une zone assez cohérente (Figure 21). J'ai effectué des prospections nettement plus au nord-est, dans le Bois du Bestin et la Forêt de Fesches, entre Rochefort

et Villers-sur-Lesse, sans aucun résultat. Il fait cependant peu de doute que l'espèce puisse se retrouver ailleurs, notamment à l'intérieur du contour dessiné par les stations déjà répertoriées (Figure 21), c'est-à-dire notamment dans le Bois de Villers et le Bois de Jawet, étant donné la grande similitude de biotopes avec ceux déjà étudiés.



Figures 18 et 19. – Groupes de plantes d'*Epipactis purpurata* (à droite, en fruits), Le Parc, Villers-sur-Lesse, 6 août 2014.



Figure 20. – Fleurs d'*Epipactis purpurata*, Comogne, Lavaux-Sainte-Anne, 15 août 2013.

Ces biotopes sont quelque peu diversifiés, mais on peut trouver des caractéristiques communes : bois assez sombres, constitués de taillis ou de futaies relativement stabilisés, sur des sols plats et assez rétentifs en eau. L'assise n'est pas nécessairement calcaire et on trouve même des biotopes relativement acidophiles, comme en témoigne la flore accompagnatrice de la station de Comogne. Cette dernière est également la plus sèche de celles répertoriées jusqu'ici, ce qui explique sans doute que je n'ai pu y voir le moindre pied en 2014. Dans la station du château de Villers-sur-Lesse, en 2014, un débroussaillage accompagné d'une certaine mise en lumière de la végétation basse s'est traduit par l'apparition de plusieurs groupes compacts de plantes assez trapues, parfois très spectaculaires (Figures 18 et 19).

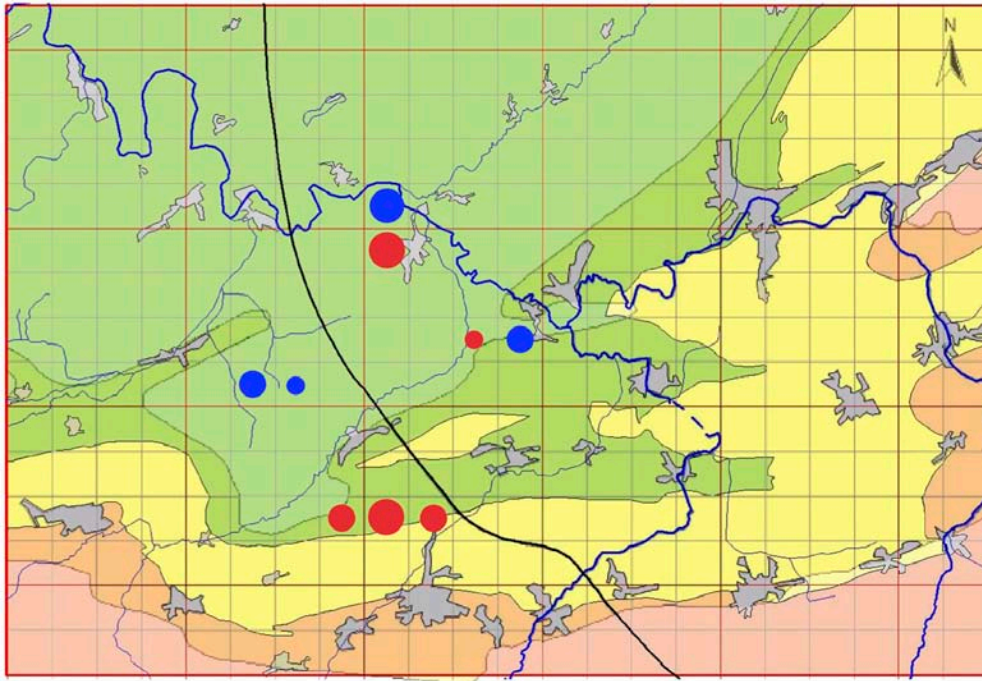


Figure 21. – Répartition d'*Epipactis purpurata* en Lesse et Lomme. Les cercles bleus indiquent les populations découvertes en 2013 et 2014 : à gauche, Comogne ; en haut : Villers-sur-Lesse ; à droite : Lessive.

3.2. Les variations d'*Ophrys apifera*

L'année 2014 a été très propice aux floraisons de l'ophrys abeille. Il a pu ainsi être répertorié en quelques nouveaux sites (Figure 22). Cela a aussi été l'occasion de faire le point sur les variations que l'on peut observer dans notre région.

On sait que l'ophrys abeille se reproduit très généralement par autogamie ; c'est-à-dire que les pollinies sortent très rapidement de leurs loges et, si la fleur n'est pas visitée rapidement après son épanouissement, les masses de pollen tombent d'elles-mêmes sur les stigmates, conduisant ainsi à l'autopollinisation, qui débouche inmanquablement sur la formation de graines (p.ex. TYTECA 2008). Il n'y a donc pas d'échange génétique, et l'on sait que cela peut conduire, à terme, à des malformations ou monstruosité diverses, significativement plus fréquentes chez l'ophrys abeille que chez les autres espèces d'*Ophrys*.

De telles malformations ont été décrites depuis longtemps dans toute l'aire de répartition de l'espèce. Récemment, KREUTZ (2014) a fait le point des variétés répertoriées sur le territoire des Pays-Bas. On en dénombre pas moins de sept, dont six proviennent manifestement de tares génétiques. J'ai

tenté de faire le point de la présence de ces variétés (et d'autres éventuelles) en Lesse et Lomme, et j'ai constaté qu'il en existait pas moins de quatre, dont deux de celles décrites par KREUTZ pour les Pays-Bas. Ces différentes variétés sont illustrées aux Figures 25 à 28, à côté de la variété « normale », illustrée par les Figures 23 et 24. On remarquera d'abord, sur les différentes photos, les caudicules des pollinies sorties de leurs loges, et sur certaines d'entre elles, les masses polliniques tombées sur les stigmates¹.

Notons ensuite qu'aucune des malformations observées chez nous n'affecte la forme des pétales, qui restent petits et verdâtres sur toutes les fleurs, alors que dans d'autres variétés observées ailleurs, on se trouve fréquemment en présence de grands pétales roses ou blancs, dont l'aspect se rapproche de celui des sépales. De l'ensemble des variétés observées, seule la var. *bicolor* avait déjà été explicitement (et correctement) nommée (TYTECA 2008). La variété de la Figure 26 apparaissait déjà dans l'Atlas (TYTECA 2008), sans être nommée. Elle représente la var. *belgarum*, décrite du sud de l'Angleterre (TURNER ETTLINGER 1998). Ses caractéristiques sont notamment l'absence de champ basal, la décomposition de la décoration du labelle, et la faible profondeur du découpage du labelle en trois lobes. On peut s'interroger sur l'origine du nom (*belgarum* = « des Belges »). Celui-ci provient de la ville de Winchester (d'où la variété a été décrite), connue sous le nom de *Venta Belgarum* à l'époque romaine, cette partie de l'Angleterre étant alors habitée par des peuplades celtes assimilées aux « Belges » de Jules César ...

La variété de la Figure 27 avait été mentionnée dans la note de 2009 (« Nouvelles de nos Orchidées » - TYTECA 2009b), mais sous une appellation erronée, « var. *trollii* », alors que manifestement nous avons affaire à la var. *curviflora*, caractéristique avec son labelle concave. Cette variété – de même que toutes les variétés malformées d'ailleurs – n'a pas grande valeur systématique, ces malformations apparaissant sporadiquement dans les populations de plantes normales, en raison de la consanguinité. C'est d'autant plus vrai que les deux types de fleurs (« normales » et malformées) se retrouvent parfois sur la même inflorescence, ce qui est d'ailleurs le cas de la plante de la carrière de Resteigne (voir Figure 29) !

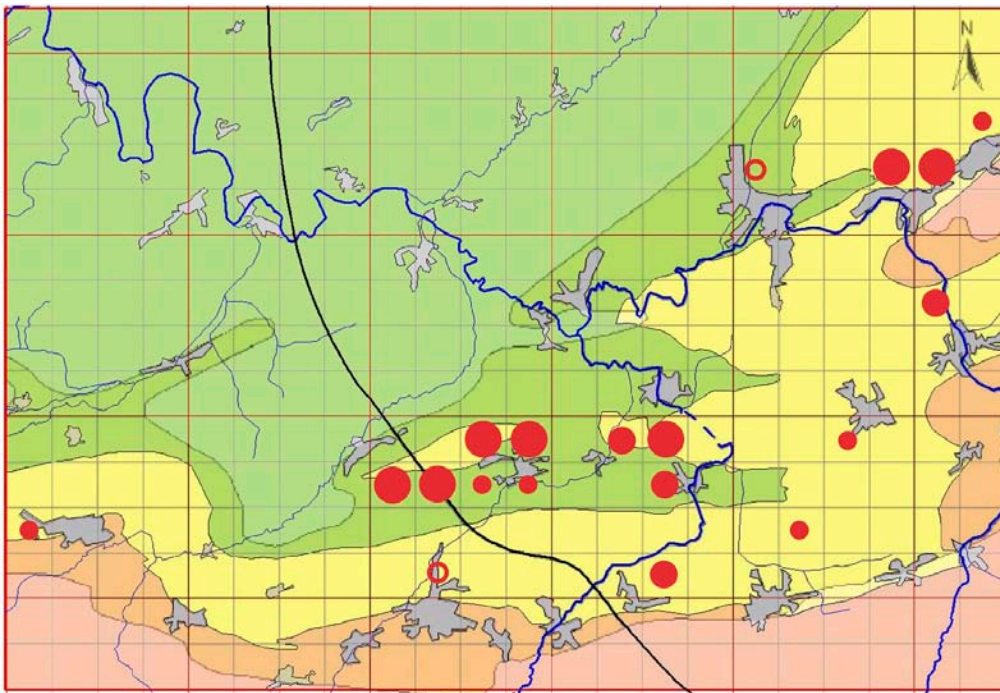
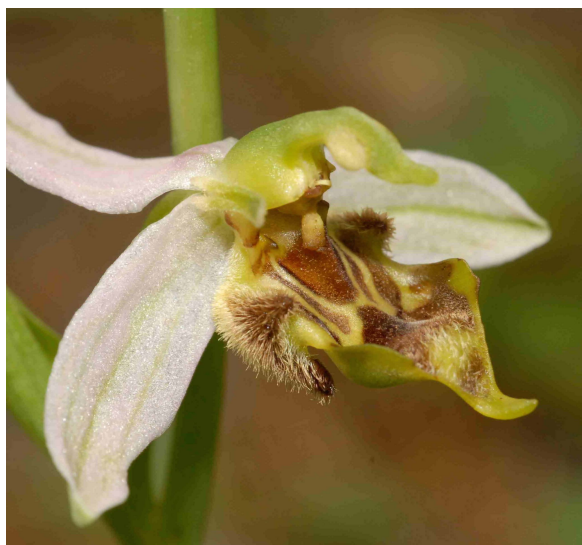
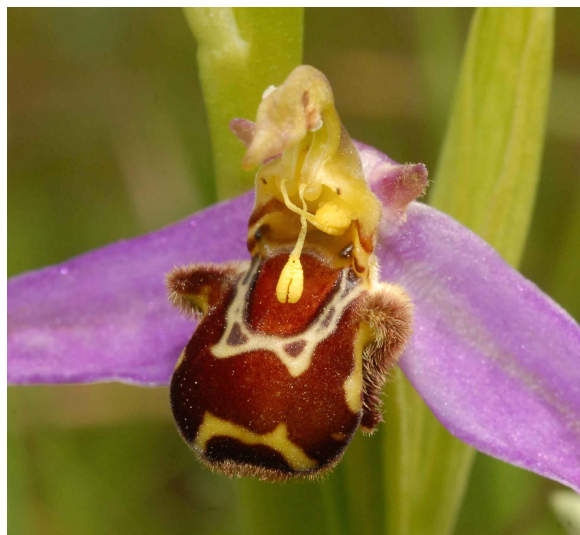
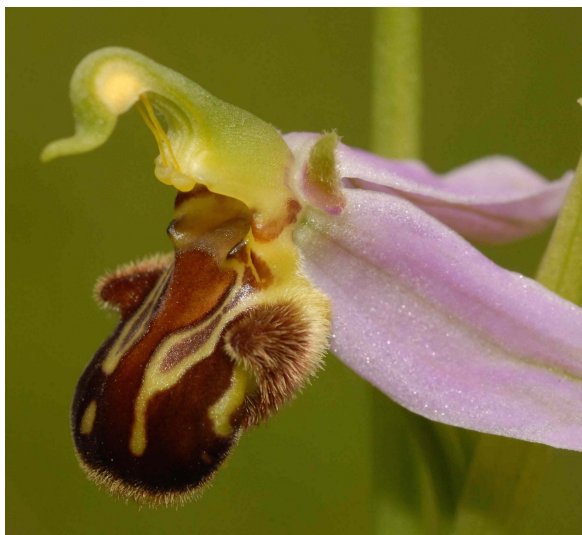


Figure 22. – Répartition d'*Ophrys apifera* en Lesse et Lomme.

¹ Pour une description des différentes parties de la fleur, je renvoie le lecteur aux ouvrages spécialisés, p.ex. DELFORGE (2005) ou TYTECA (2008).



Figures 23 à 28 (de haut en bas et de gauche à droite). – Diverses variétés de l’ophrys abeille (*Ophrys apifera*) rencontrées en Lesse et Lomme. Légendes : voir Tableau 5.

Tableau 5. – Légende des photos des figures 23 à 28.

Figure	Variété	Lieu dit (localité)	Date
23 24	<i>O. apifera</i> Huds. var. <i>apifera</i>	Borquet (Ave)	27 juin 2013 9 juin 2014
25	var. <i>bicolor</i> (O. Naegeli) E. Nelson	Botton (Auffe)	12 juin 2000 (photo E. WALRAVENS)
26	var. <i>belgarum</i> Turner Ettliger	Botton (Auffe)	8 juin 2004
27	var. <i>curviflora</i> A. Soulié	Carrière de Resteigne	8 juin 2008
28	variété inédite	Borquet (Ave)	9 juin 2014



Figure 29. – Plante d’*Ophrys apifera* portant une fleur de la var. *curviflora* et une fleur de la var. *apifera* ! Carrière de Resteigne, 8 juin 2008.

C’est pour cette raison aussi que je m’abstiens de la désignation de tout nouveau nom pour la dernière variété illustrée à la Figure 28, une curiosité qui ne correspond à aucun nom connu ... On y voit un labelle petit, malingre, aux reliefs peu développés, avec un champ basal qui semble « couler » vers le sommet du labelle.

3.3. Encore une découverte au Gros Tienne : *Ophrys apifera* x *O. fuciflora*

Assez tôt dans la saison 2014 (les floraisons étant fort avancées cette année), j'ai reçu un message d'un correspondant flamand (J. DIERCKX), m'informant de la présence d'un *Ophrys* particulier au Gros Tienne, et me demandant de confirmer son diagnostic sur les photos qu'il m'envoie : il s'agirait de l'hybride entre *O. apifera* et *O. fuciflora*. Quelques jours après, C. PARVAIS et Ch. VERSTICHEL, rencontrés fortuitement sur le terrain, m'annoncent exactement la même trouvaille. Je ne peux donc qu'aller voir moi-même, et trouve en effet, à l'endroit décrit, sept pieds de l'hybride entre ces deux espèces, toutes deux présentes au Gros Tienne (Figures 30 – 31).

Il s'agit à ma connaissance de la première mention d'un hybride d'*Ophrys* en Lesse et Lomme. Pour la Belgique, cet hybride a déjà été mentionné au Tienne Breumont à Nismes, d'où a aussi été rapporté l'hybride entre *O. insectifera* et *O. fuciflora* (DUCHATEAU & TYTECA 2009). Ces deux hybrides s'observent par ailleurs sporadiquement, voire assez fréquemment, dans différentes parties de l'Europe.

Les sept plantes sont apparues à un endroit où l'on peut trouver l'un des parents, l'ophrys abeille. Ce dernier a d'ailleurs été assez abondant lors d'une année antérieure (plus de 50 plantes en 2009), ce qui a pu favoriser la formation d'un grand nombre de graines, y compris de l'hybride. Celui-ci a de la sorte pu apparaître en fleurs cette année, si l'on sait que de la graine à la plante adulte, il faut plusieurs années chez les orchidées. Bien évidemment, pour qu'il y ait un hybride, il faut l'autre parent : l'ophrys frelon ne se trouve pas très loin, en bordure de la petite route vers Lavaux, à plus ou moins 150 m de l'endroit où a été trouvé l'hybride. Un pollinisateur a pu transporter le pollen depuis ce point jusqu'aux ophrys abeilles ...



Figure 30. – L'hybride entre *Ophrys apifera* et *Ophrys fuciflora*, Gros Tienne, Lavaux-Sainte-Anne, 13 mai 2014.



Figure 31. – L'hybride entre *Ophrys apifera* et *Ophrys fuciflora*, Gros Tienne, Lavaux-Sainte-Anne, 13 mai 2014.

4. Quelques sites prestigieux et effets bénéfiques de la gestion et de la restauration

Je me contenterai ici d'évoquer brièvement quelques découvertes, sites et actions qui ont contribué significativement à la connaissance et à la conservation de nos populations d'orchidées au cours des dernières années. Un inventaire non exhaustif des sites représentatifs, et faisant en général l'objet d'une mise en réserve ou de conventions visant à leur conservation, apparaît à la Figure 32. Il est symptomatique de constater que la plupart sont répartis sur la Calestienne, ceci étant dû au fait qu'il s'agit en majorité de pelouses calcicoles ou leurs stades initiaux de recolonisation (sur calcaires givetiens ou schistes calcaires frasniens), bien connus pour abriter la plus grande diversité en espèces d'orchidées. Ceci n'implique évidemment pas que d'autres sites ou habitats soient à négliger, dans la mesure où ils abritent parfois quelques espèces plus spécialisées et à répartition plus restreinte.

Particulièrement représentatives de cette dernière situation, sont les prairies semi-naturelles, dont le maintien jusqu'à notre époque a été possible par la continuation ou la reprise d'activités agricoles généralement abandonnées de nos jours, essentiellement le fauchage tardif avec exportation des foins. Ces prairies se retrouvent principalement dans la Famenne schisteuse, mais une partie d'entre elles existent aussi en Calestienne.

Par contre, la Figure 32 n'inclut aucune station purement forestière (à l'exception du Bois de Hart), étant donné que les espèces que l'on observe exclusivement en forêt sont en général fréquentes ou en tout cas non menacées. D'ailleurs aucune station forestière ne fait partie, à l'heure actuelle, de réserves naturelles en Lesse-et-Lomme ; sans doute ceci va-t-il de pair avec le statut peu critique de ces localités dans notre région. Bien entendu ceci n'exclut pas que de très nombreux bois et forêts soient répertoriés en Natura2000, ce qui contribue à leur reconnaissance en tant qu'habitats de valeur, pour lesquels tout doit être mis en œuvre pour qu'à l'avenir aucune action ne menace leur survie et leur maintien.

Le Tableau 6 propose un inventaire des vingt-et-une espèces de Lesse-et-Lomme identifiées comme les plus rares ou critiques en début d'article (Tableau 2), et précise leur présence dans les dix-neuf sites représentés à la Figure 32. En synthèse de ce tableau, est indiquée la « représentativité » des 21 espèces dans les 19 localités, obtenue comme moyenne des représentativités individuelles des différentes espèces (moyenne des données de la dernière ligne = 71,50 %, compte non tenu de l'espèce disparue), ce qui est sensiblement la même chose que la représentativité de l'ensemble des espèces dans l'ensemble des stations ($67 / (67 + 26) = 72,0 \%$).

On peut donc conclure de ces évaluations que les dix-neuf sites indiqués abritent plus ou moins 72 % des populations d'orchidées rares ou critiques de notre région. Certaines parmi celles-ci ne sont pas du tout représentées dans les dix-neuf sites, dont quelques-unes parmi les plus rares, à savoir *Cephalanthera longifolia*, *Epipactis palustris* et *Orchis militaris*. En outre, *E. purpurata* n'est présent que dans un site parmi ceux repris au Tableau 6 et à la Figure 32 (Bois de Hart), qui est par ailleurs l'un des seuls à ne bénéficier actuellement d'aucun statut de mise en réserve ou de convention. Dans les cas de *C. longifolia* et d'*E. purpurata*, on peut avancer que cela n'est pas trop préoccupant, dans la mesure où les sites en question (boisés ou forestiers) sont actuellement peu menacés. Il convient toutefois de rendre les gestionnaires de ces zones attentifs à la présence de ces espèces rares en ces lieux, ce qui pourra se faire plus généralement dans le cadre plus large d'un « cadastre » des localités forestières abritant des orchidées, que certains représentants du DNF appellent de leurs vœux. Dans le cas d'*E. palustris* et d'*O. militaris*, on peut prendre l'attitude désabusée de dire que ces espèces sont de toute façon disparues (la première) ou en situation désespérée (la seconde), et qu'il convient de ne pas y consacrer des efforts démesurés qui pourraient et devraient être investis ailleurs.

Dans la suite de cette section, je me propose de passer en revue les dix-neuf sites du Tableau 6 et de la Figure 32, en effectuant divers commentaires sur leur situation particulière, leur historique et leurs perspectives d'avenir. En suite de quoi, nous pourrions conclure par quelques remarques plus générales sur la conservation des orchidées et de la nature.

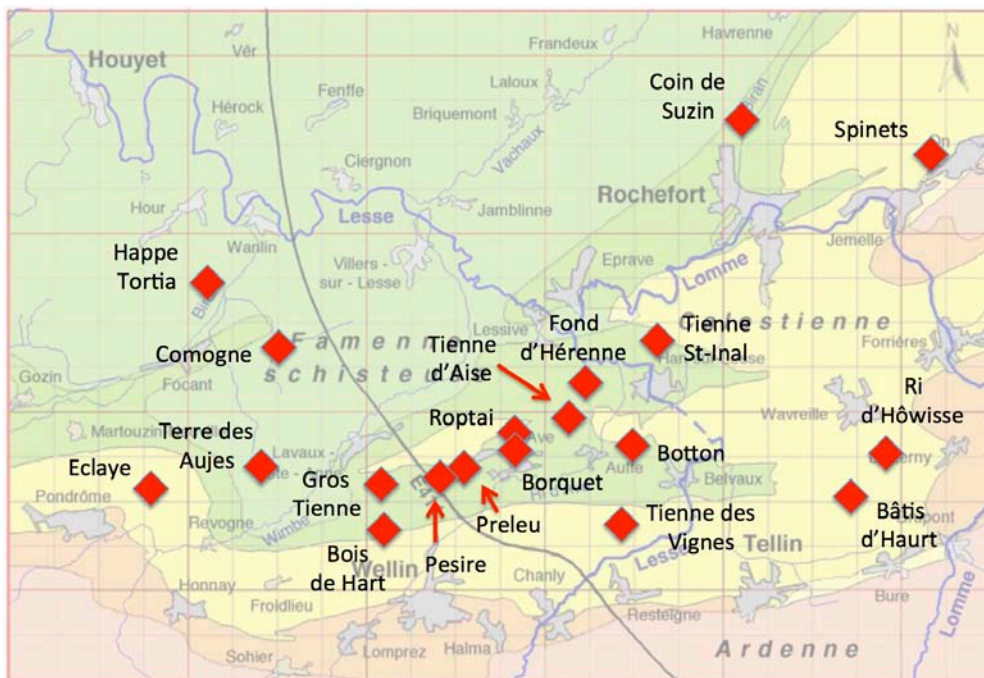


Figure 32. – Quelques sites remarquables de Lesse et Lomme, significatifs dans la conservation des populations d'orchidées.

Tableau 6. – Présence des espèces d'orchidées de Lesse et Lomme considérées comme rares et/ou en recul dans les sites répertoriés à la Figure 32*.

Site	Statut	<i>Cephalanthera longifolia</i>	<i>Epipactis palustris</i>	<i>Epipactis microphylla</i>	<i>Epipactis atrorubens</i>	<i>Epipactis purpurata</i>	<i>Goodyera repens</i>	<i>Coeloglossum viride</i>	<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	<i>Dactylorhiza maculata</i>	<i>Dactylorhiza majalis</i>	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	<i>Anacampt. (Orchis) morio</i>	<i>Orchis anthropophora</i>	<i>Orchis simia</i>	<i>Orchis militaris</i>	<i>Orchis purpurea</i>	<i>Neotinea (Orchis) ustulata</i>	<i>Himantoglossum hircinum</i>	<i>Ophrys insectifera</i>	<i>Ophrys apifera</i>	<i>Ophrys fuciflora</i>	Nombre total d'espèces
Happe Tortia (Hour)	Conv. RW									x		xx											2
Comogne (Focant)	Natagora								x	x		xx											3
Eclaye (Pondrôme)	Privé						x					(x										(x	3
Terre des Aujes (Revogne)	Privé						x			xx		x											3
Gros Tienne (Lavaux-Sainte-Anne)	RND			x										xx		xx		(x	xx	x	xx		7
Bois de Hart (Lavaux-Sainte-Anne)	Commun.					xx								x		xx							3
Pesire (Ave)	RND													xx							(x		2
Preleu (Ave)	RND						xx						x				(x		x	(x			5
Borquet (Ave)	A & G						(x					(x		(x					(x		xx		5
Roptai (Ave)	RND													x									1
Tienne d'Aise (Ave-et-Auffe)**	RND**													**								**	**
Fond d'Hérenne (Auffe – Han/s/L)	Privé											xx											1
Tienne Saint-Inal (Han-sur-Lesse)	A & G				x				xx								xx						3
Botton (Auffe – Belvaux)	A & G				x		(x						x	x					xx		xx		6
Tienne des Vignes (Belvaux)	RND				x				(x					xx	(x			(x		x		(x	7
Bâtis d'Haurt (Bure)	RND				xx		x					(x		(x						xx		(x	6
Ri d'Hôwisse (Wavreille)	Natagora								xx	xx													2
Coin de Suzin (Rochefort)	Bail comm.									xx		xx											2
Spinets (On)	Natagora				x							(x		xx					x	(x	x		6
Total des sites		0	0	1	5	1	3	3	2	2	5	(4	6	5	6	0	4	1	5	5	5	4	67
Présence dans d'autres sites		2	0	0	3	3	0	0	2	0	2	2	2	0	1	(2	0	0	2	2	2	1	26
Représentativité dans les sites répertoriés (%)		0	0	100	63	25	100	100	50	100	71	67	75	100	86	0	100	100	71	71	71	80	72

* « (x » = pieds isolés ou sporadiques ; « x » = petite population (< 25 pieds) ; « xx » = population importante (≥ 25 pieds). ** Y compris Tienne du Cobri (voir texte).

4.1. Le Bois de Hart, entre Wellin et Lavaux-Sainte-Anne

Le seul biotope entièrement boisé de la série est l'un des ensembles parmi les plus intéressants et dignes de protection de notre région. Ce site est en fait composite. La plus grande partie est située en fond de vallée et abrite diverses associations boisées, essentiellement la frênaie alluviale, diverses chênaies – charmaies sur sols frais et profonds ; exceptionnellement, des plantations de mélèzes. C'est ici que, en 2001, nous avons découvert pour la première fois d'importantes populations de l'épipactis pourpre, *Epipactis purpurata*. C'est à l'heure actuelle encore la station la plus riche de cette espèce en Lesse-et-Lomme (LIMBOURG 2001 ; TYTECA 2001b). Le fond de vallée est actuellement menacé par une surpopulation de sangliers entretenue pour la chasse : si ceux-ci ne recherchent certes pas les rhizomes d'épipactis, le sol est tout de même fortement dégradé, et à terme toute la végétation du sous-bois est menacée.

Au sud du fond de vallée, au lieu dit « La Hardie », sur le plateau surplombant la carrière désormais établie du Fond des Vaux, se trouvent de vastes étendues de chênaies – charmaies calcicoles, au sein desquelles on retrouve plusieurs orchidées, dont l'épipactis négligé, *Epipactis neglecta*. Nous avons prospecté ce biotope encore récemment (TYTECA 2012b) et en avons souligné l'intérêt botanique, lié au traitement en taillis.

Mais c'est toutefois au nord du fond de vallée, sur un petit tienne calcaire en lisière des prairies au lieu dit « Les Baudets », que se trouve un biotope qui devrait retenir davantage l'attention des naturalistes soucieux de la conservation des orchidées des sites calcaires. Sur la pente sud dudit tienne, subsiste une étonnante population d'orchis où se trouvent mêlées deux espèces : l'orchis pourpre (*Orchis purpurea*) et l'orchis singe (*O. simia*). Le plus abondant est l'orchis pourpre, avec près de 500 pieds dénombrés en 2003, s'étalant également quelque peu sur la pente nord, alors que l'orchis singe est un peu moins répandu (77 pieds en 2003). Il s'y trouve aussi quelques individus de l'hybride entre les deux espèces (Figure 33), ainsi que diverses autres orchidées (*Cephalanthera damasonium*, *Neottia ovata*, *Epipactis helleborine*, *Neottia nidus-avis*, *Platanthera chlorantha*, *Androrchis mascula*). Le plus remarquable est que la population des deux espèces d'orchis (et leur hybride) subsiste sous un couvert forestier assez prononcé, s'apparentant à celui d'une chênaie – charmaie calcicole, alors qu'il s'agit d'espèces prospérant généralement en pleine lumière ou à mi-ombre. Les autres orchidées mentionnées sont davantage des espèces de sous-bois.



Figure 33. – L'hybride entre l'orchis pourpre et l'orchis singe, Bois de Hart, 12 mai 2012.

Etant donné la similitude claire de la végétation avec celle des pelouses calcicoles, dont cet endroit est probablement une relique dans un processus avancé de reboisement, nous avons plaidé en 2004 pour que soit rouverte toute cette zone qui occupe le haut de la pente, en la débarrassant de sa végétation arbustive et arborée (TYTECA & PAQUAY 2004). La composition en orchidées n'est en effet pas sans rappeler celle du Gros Tienne tout proche ; le site semble être une réplique du Gros Tienne, parallèle à celui-ci et situé un peu plus au sud.

Une coupe a été effectuée en 2013, sur une bande assez étroite partant du sommet de la pente jusque dans le fond de vallée, ce qui a favorisé (temporairement) une partie de la population d'orchis pourpre. Mais pour être favorable au maintien des deux espèces d'orchis, d'une part cette coupe devrait être suivie d'autres coupes sur des sections parallèles (la station d'orchis singe n'est en effet pas incluse dans la première coupe) ; d'autre part, et surtout, les éclaircies ainsi réalisées devraient être entretenues par des débroussaillages suivis (voire du pâturage) au cours des années ultérieures, ce qui, malheureusement, ne semble pas figurer dans les plans actuels des gestionnaires des lieux.

Il me semble que l'ensemble de la zone du Bois de Hart, avec ses abords sud (la Hardie) et nord (le petit tienne que l'on vient de décrire), dont l'essentiel se trouve semble-t-il en propriété communale, devrait faire l'objet d'une mise en réserve naturelle. Dans le fond de vallée, l'impact de la chasse devrait être allégé et aucune mesure particulière de gestion ou restauration ne semble devoir être préconisée. Par contre, le petit tienne au nord devrait être déboisé, en vue d'y reconstituer un faciès de pelouse calcicole. En l'absence de telles mesures, la population d'orchis singe risque de s'éteindre à terme.

4.2. Les prairies semi-naturelles : Happe Tortia, Comogne, Coin de Suzin

Les trois prairies dont il est question ici sont des exemples parmi d'autres qui ont pu bénéficier du rétablissement de pratiques de fauche tardive annuelle. Elles présentent de grandes similitudes en termes de populations d'orchidées, puisqu'on y retrouve en grand nombre l'orchis bouffon (*Anacamptis morio*) et, en quantité un peu moindre, l'orchis à feuilles larges (*Dactylorhiza majalis*). Les statuts sont quelque peu différents : Happe Tortia bénéficie d'une convention entre l'exploitant agricole et la Région ; le Coin de Suzin, d'une convention entre Natagora et la ville de Rochefort ; alors que Comogne est propriété de l'association Natagora. Dans les trois cas ces statuts sont extrêmement favorables comme en témoigne la prospérité des populations d'orchidées.

Il convient de souligner ici que d'autres prairies abritent aussi, ou abritaient, des populations d'orchis bouffon, mais ne bénéficient pas de la protection et de la gestion permises par le statut de réserve. Il en va ainsi, par exemple, de deux prairies à Botton, entre Auffé et Belvaux, jouxtant une autre réserve naturelle dont il sera question plus loin. Vu les conditions de bail à ferme, il n'a pas été possible d'intervenir ici, ni de persuader l'exploitant de réduire la charge en engrais, qui à terme fera disparaître les populations d'orchis bouffon.



Figure 34. – *Dactylorhiza majalis* (à gauche) et *Anacamptis morio* au Coin de Suzin (Rochefort), 19 mai 2010.

4.3. Les prairies pâturées : Terre des Aujes, Ri d'Hôwisse

La diversité des prairies semi-naturelles de fauche se retrouve dans les habitats de prairies pâturées, en tout cas quand la charge en bétail n'excède pas la capacité de régénération des espèces et quand il n'est procédé à aucun apport extérieur d'engrais. C'est certainement le cas au Ri d'Hôwisse, propriété de Natagora, entretenue par un pâturage léger par bovins, où prospèrent de très belles populations de deux *Dactylorhiza*, *D. majalis* et *D. maculata*. C'est malheureusement beaucoup moins

le cas à la Terre des Aujes, encore remarquable par sa population considérable de *D. majalis* et par les plantes d'*Anacamptis morio* et surtout de *Coeloglossum viride* qu'on y trouve. Cette parcelle ne bénéficie actuellement d'aucune convention avec l'exploitant actuel, qui continue à y placer ses chevaux à la fin de la période de floraison des orchidées.



Figure 35. – La population de *Dactylorhiza majalis* au Ri d'Hôwisse. 23 mai 2010.

4.4. Eclaye

Cette pelouse calcicole située à proximité de Pondrôme a été visitée au moins à trois reprises par les Naturalistes de la Haute-Lesse (voir notamment LIMBOURG 1999 ; TYTECA 2001a, 2009a). Elle n'est actuellement soumise à aucun statut de protection (hormis Natura2000) mais bénéficie d'un accord entre le propriétaire (privé) et notre ami Michel THOMAS, qui y fait pâturer ses moutons en alternance sur deux parcelles entre différentes époques de l'année. Ce régime de gestion est crucial pour le maintien de la végétation, qui comprend la plus importante des trois populations de l'orchis grenouille (*Coeloglossum viride*) subsistant dans notre région. On y trouve aussi, sporadiquement, l'orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) et l'ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*), ainsi que d'autres espèces moins rares (*Gymnadenia conopsea*, *Platanthera chlorantha*, *Neottia ovata*).

4.5. Gros Tienne

Il s'agit sans doute du site le plus riche en orchidées de toute la région de Lesse et Lomme. Décrit à de nombreuses reprises, il n'est pas nécessaire de faire ici beaucoup plus de commentaires (voir notamment les « Nouvelles de nos Orchidées », TYTECA 2009b). Rappelons simplement que le site abrite seize espèces d'orchidées, dont sept figurent parmi les espèces rares ou critiques énumérées au Tableau 2 (*Epipactis microphylla*, qui à lui seul justifie la sauvegarde du site ! – voir plus haut, § 2.1 – ; *Himantoglossum hircinum*, sporadique, *Orchis purpurea*, *O. simia*, les trois *Ophrys*). Le site abrite aussi quelques-uns des rares hybrides d'orchidées connus en Lesse et Lomme, celui entre *O. purpurea* et *O. simia* observé chaque année, et celui entre *Ophrys fuciflora* et *O. apifera*, découvert en 2014 (voir § 3.3).

Il convient ici de noter que la réserve du Gros Tienne est installée sur schistes calcaireux du Frasnien, ce qui permet une plus grande rétention du sol en eau, et permet l'installation d'espèces peu tolérantes à la sécheresse extrême des pelouses purement calcicoles, ce qui explique la grande diversité du site. Les Naturalistes de la Haute-Lesse sont actifs dans la gestion du site : chaque année ils participent aux opérations de fauchage, de débroussaillage et d'entretien, puisqu'il s'agit d'un des rares biotopes protégés non traités par pâturage dans la région (voir les notes publiées chaque année dans *Les Barbouillons*).

4.6. Pesire

Cette petite langue de terre coincée entre une culture et une plantation de pins présente une riche végétation de pelouse calcicole, où s'observe l'une des deux stations les plus importantes d'*Orchis simia* de la région. Les plantes se retrouvent pour moitié dans la pelouse proprement dite, et pour une autre moitié dans le bois clair jouxtant la pelouse à l'est. Evidemment les plantes de la pelouse ouverte présentent un taux de fructification plus important que celles du sous-bois, les insectes pollinisateurs n'effectuant efficacement leurs visites qu'en pleine lumière (voir CEINOS 2012). Il conviendrait sans doute d'éclaircir la partie boisée en question. La réserve RND de Pesire fait également partie des rares sites traités exclusivement par voie mécanique (fauchage et débroussaillage).

4.7. Preleu

La RND de Preleu, à proximité du village d'Ave, est installée en partie, tout comme celle du Gros Tienne, sur les schistes calcaireux du Frasnien. Cinq espèces d'orchidées parmi les espèces rares ou critiques se retrouvent ici, dont la goodyère (*Goodyera repens*) dont c'est probablement l'une des dernières (sinon la dernière) populations consistantes subsistant en Lesse et Lomme (voir section 2.5). Le caractère très superficiel du sol, avec des schistes décomposés apparents en divers endroits, explique le maintien spontané d'une végétation très rase, sur laquelle les interventions (par pâturage) ne doivent s'effectuer qu'une année sur trois ou quatre.



Figure 36. – La RND de Preleu, 27 mai 2013.

4.8. Le Borquet à Ave

Ce minuscule tienne presque enclavé dans le village de Ave abrite bien des trésors. Je le connais depuis les années 1973 ... 1975, époque à laquelle il renfermait encore quelques éléments de la « pelouse schisteuse à brome élevé et antennaire » (THILL 1964). Parmi ceux-ci, figuraient justement la fameuse antennaire (*Antennaria dioica*), maintenant disparue complètement de notre région, ainsi que des orchidées, dont l'orchis bouffon (*Anacamptis morio*) et l'orchis grenouille (*Coeloglossum viride*). Celles-ci ne sont également plus visibles sur le site, alors qu'on les trouve encore en d'autres endroits de notre région. Une autre particularité du Borquet était la présence marquée de pins, sous le couvert desquels on retrouvait une population très fournie de la goodyère (*Goodyera repens* – TYTECA 2004, 2013b).

Le Borquet fait partie des réserves gérées par Ardenne et Gaume. A ce titre, il a été l'objet de mesures de restauration, en procédant notamment à l'abattage d'une grande partie des pins qu'il hébergeait. L'habitat de la goodyère était ainsi directement mis en péril, ce dont je m'apitoyais déjà en 2004 (TYTECA 2004), et effectivement, la population a commencé à périr, pour progressivement s'éteindre (un seul pied fleuri vu en 2013).

Ceci étant, les mesures de restauration, puis de gestion par pâturage (voir TYTECA 2008 – Figure 37) a donné des résultats spectaculaires, et le Borquet a retrouvé en grande partie une végétation qui s'apparente plutôt à celle des pelouses calcicoles, si tant est que la frontière entre pelouses calcicoles et schisteuses est parfois ténue. Il s'y trouve notamment une très belle population de mélampyre des champs (*Melampyrum arvense*). Les orchidées ne sont pas en reste : outre des populations parfois fournies d'espèces répandues comme les platanthères (*Platanthera bifolia* et *P. chlorantha*), d'orchis mâle (*Androrchis mascula*) et de céphalanthère (*Cephalanthera damasonium*), on y retrouve une très belle population d'ophrys abeille (*Ophrys apifera* – voir section 3.2). Mais quelques « nouveautés » remarquables s'y sont ajoutées au cours des dernières années : l'orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) vu pour la première fois en 2011 (Figure 38), et les premières apparitions de l'orchis singe (*Orchis simia*) et de l'orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) en 2013. Ces nouvelles mentions sont prometteuses et permettent de ranger le Borquet parmi les sites importants dans la sauvegarde de nos orchidées indigènes.



Figure 37. – Pâturage de moutons au Borquet, 5 septembre 2004.



Figure 38. – L'orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) au Borquet, 27 juin 2013.



Figure 39. – La RND du Roptai, Ave, 27 mai 2013. Les orchis singes, visibles à l'avant-plan à gauche, sont séparés du troupeau de moutons que l'on aperçoit à l'arrière-plan, par une clôture d'exclos.

4.9. Roptai

Cette pelouse calcicole située à proximité d'Ave (Figure 39) comportait autrefois un riche ensemble d'orchidées, parmi lesquelles se trouvait une population d'orchis singe (*Orchis simia*), riche d'une trentaine de pieds au début des années 1980, ainsi que plusieurs individus de l'ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*). Laisse à elle-même pendant plusieurs années, elle s'embroussaillait et s'appauvrisait, jusqu'à sa mise en réserve naturelle domaniale et à l'installation du pâturage au début des années 2000. La population d'*Orchis simia* a repris vigueur depuis lors, puisqu'on dénombrait 15 pieds en 2013, et 16 en 2014. Elle fait partie des populations que l'on peut désormais considérer comme « sauvées » (voir section 2.2). Les gestionnaires veillent particulièrement à ne pas faire pâturer à l'époque de la floraison et de la fructification de l'orchis singe. On peut espérer que cette RND retrouve son grand intérêt floristique : des mesures récentes ont visé à en déboiser diverses parties, et à étendre la réserve vers des parcelles voisines, qui étaient auparavant traitées en prairies.

4.10. Tienne d'Aise et Tienne du Cobri

Diverses actions de restauration de pelouses calcicoles ont eu lieu au cours des dernières années, notamment dans le cadre du programme Life – Lesse et Lomme mené entre 2000 et 2004. D'importantes surfaces de pelouses ont ainsi pu être rendues à la faune et à la flore typiques de ces lieux. On peut citer notamment les RND de Preleu, du Roptai, du Tienne des Vignes, ou la réserve Ardenne-et-Gaume de Botton, ..., évoquées dans d'autres sections.

Parmi ces réserves, figure la RND du Tienne d'Aise sud, qui a déjà été évoquée dans *Les Barbouillons* (voir photo dans TYTECA 2013a ; voir aussi Figure 40). La vaste pelouse est en voie de restauration et n'offre pas encore de population d'orchidée rare (seulement quelques beaux groupes d'*Androrchis mascula*), mais est de fort belle allure et certainement susceptible d'accueillir des populations de plantes typiques, comme c'est déjà le cas pour la gentiane ciliée (*Gentianella ciliata*).



Figure 40. – La RND du Tienne d'Aise sud, Auffe, 17 avril 2011. A l'avant, une population d'orchis mâles (*Androrchis mascula*).

Outre la partie sud dont on vient de parler, il convient de mentionner la partie nord, érigée aussi en RND, qui comprend déjà des populations d'orchidées (essentiellement des *Gymnadenia* et des *Platanthera*). Mais cet ensemble se prolonge encore plus au nord par le petit Tienne du Cobri, propriété privée qui mériterait d'être érigée en réserve naturelle. On y observait, jusqu'à une époque assez récente, des petites populations de deux espèces rares, l'orchis singe (*Orchis simia*) et l'ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*), mentionnées dans les données du Tableau 6. Diverses actions de débroussaillage et d'entretien y ont été menées jusqu'à il y a une douzaine d'années ; celles-ci demandent urgemment d'être reconduites si l'on souhaite y voir prospérer à nouveau les deux espèces citées, mais également d'autres espèces typiques des pelouses calcicoles.

4.11. Le Fond d'Hérenne entre Ave et Han-sur-Lesse

Des découvertes sont encore possibles dans notre région : le long d'un chemin allant du Tienne d'Aise en direction de Han-sur-Lesse, en laissant le Tienne des Grignaux sur sa droite, on longe une belle et vaste prairie vallonnée, dont le versant abrupt nord (exposé au sud) porte une végétation qui n'est pas loin de rappeler celle de nos pelouses schisteuses. C'est ici qu'en 2011, j'ai eu le plaisir de contempler une belle population d'orchis bouffon (*Anacamptis morio* – près de 350 individus – Figures 41 et 42), parmi d'autres espèces typiques de cet endroit, dont l'orchis mâle (*Androrchis mascula*) et un platanthère (*Platanthera chlorantha*). L'orchis bouffon étant devenu assez rare en Wallonie, et notre région se situant près de la limite de son aire actuelle de répartition, cela valait la peine d'étudier plus le site, qui figure maintenant au rang des Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)².

Le statut de la pelouse du Fond d'Hérenne est précaire : malgré qu'elle soit reprise en tant que SGIB et qu'elle figure dans le réseau Natura2000, elle ne bénéficie actuellement d'aucune mesure de protection particulière. Le site est actuellement pâturé, de façon extensive et temporaire, par un troupeau de génisses. La poursuite de cette pratique de pâturage léger est compatible avec le maintien de la population d'orchis bouffon, ainsi que nous pouvons nous en rendre compte depuis 2011. Mais déjà en 2014, nous constatons l'apport d'une légère quantité de fumier dans l'ensemble de la prairie ainsi que sur cette partie de pelouse. Il conviendrait donc d'envisager les solutions permettant le maintien de cette végétation particulièrement riche dans le long terme. Il est possible qu'on puisse y parvenir par la mise en œuvre de mesures agro-environnementales (p.ex. Service Public de Wallonie 2012).

4.12. Tienne Saint-Inal

Ce site peut être considéré comme très important dans la conservation des orchidées de notre région, puisqu'il abrite une des deux populations importantes de l'orchis pourpre (*Orchis purpurea*), la seule population consistante d'orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*), ainsi que (non indiqués au Tableau 6) une belle quantité (quoique variable) d'épipactis de Müller (*Epipactis muelleri*) et des populations importantes des deux platanthères (*Platanthera chlorantha* et *P. bifolia* – voir remarque à ce sujet dans la section qui suit, sur le site de Botton). Le site est constitué de trois parties, dont la plus significative du point de vue des orchidées (Tienne Saint-Inal proprement dit) est une pelouse calcicole depuis longtemps plantée de pins, exposée au nord (partie sud du site). Sur la partie nord du site, exposée au sud, on observe plus ou moins le même biotope (pineraie plantée sur une pelouse calcicole), mais nettement moins riche d'un point de vue floristique. Enfin, entre ces deux parties se trouvait autrefois un dépôt d'immondices, depuis lors comblé et qui a tendance à être recolonisé par une végétation d'oseraie plus ou moins hygrophile, qui peut à terme constituer un refuge pour certaines des orchidées mentionnées (dont *Dactylorhiza fuchsii*).

² voir <http://biodiversite.wallonie.be>



Figure 41. – La pelouse du Fond d'Hérenne, entre Auffé et Han-sur-Lesse, avec la population d'orchis bouffon (*Anacamptis morio*) visible à l'avant-plan. 17 avril 2011.



Figure 42. – Deux formes de couleurs de l'orchis bouffon (*Anacamptis morio*) au Fond d'Hérenne, 15 avril 2014.

Alors que les pinèdes sur pelouse calcicole étaient relativement clairiérées au cours des années 1970-80, permettant le maintien d'une flore riche, on assiste depuis lors à un processus d'embroussaillage et de boisement important, surtout sur la partie sud, la plus riche, qui à terme menaçait la survie des populations d'orchidées. Diverses opérations de débroussaillage ont été menées depuis lors, mais dont les résultats n'étaient que temporaires, tant était actif l'évolution vers l'embroussaillage. Des mesures plus énergiques ont dès lors été programmées très récemment, qui incluent le retrait des pins et de la plupart des arbres et arbustes de la partie sud, de sorte que l'on devrait retrouver un faciès ouvert, inédit, de pelouse calcicole, en ménageant des parties arborées permettant le maintien des espèces affectionnant les situations semi ombragées (*Dactylorhiza fuchsii*, *Epipactis muelleri*, les platanthères).

4.13. Botton

Il s'agit encore d'un des sites majeurs dans la conservation de nos orchidées, remarquable par l'abondance des platanthères (non repris au Tableau 6), mais également d'espèces plus rares comme l'ophrys abeille (*Ophrys apifera* – voir section 3.2), l'orchis bouc (*Himantoglossum hircinum* – dont c'est l'une des stations les plus importantes de Lesse et Lomme), avec la présence moins massive d'espèces comme des *Epipactis* (*E. atrorubens* et *E. muelleri*), la goodyère (*Goodyera repens*, en sursis !), l'homme-pendu (*Orchis anthropophora*), ... L'ensemble forme une mosaïque de biotopes sur une pente sud et sur des sols schisteux calcarifères : pelouses calcicoles, prairies mésophiles, fruticées, restes de plantations de pins (Figures 43 et 44) ... Le site jouxte des prairies mésophiles dont il a été question à la section 4.2, qui abritent ou abritaient d'importantes populations d'orchis bouffon (*Anacamptis morio*), dont quelques pieds se retrouvent heureusement dans les parcelles actuellement gérées par pâturage organisé en tournante sous les auspices de l'association Ardenne et Gaume.



Figure 43. – Pelouse calcicole avec pins, Botton (Auffe), 5 juillet 2013 (photo F. ESPOSITO).

La population mixte de platanthères (*Platanthera chlorantha* et *P. bifolia*) présente suffisamment d'intérêt pour que des travaux de recherche y soient menés depuis 2010, visant à comprendre les facteurs qui président au succès reproducteur ainsi qu'à l'évolution des deux espèces mises en situation de voisinage. Bien que chacune de celles-ci conserve ses caractéristiques

(morphologiques et écologiques) propres et sa distribution locale propre, on observe de nombreuses plantes présentant des aspects intermédiaires que l'on s'efforce de caractériser et de comprendre tant sur le plan écologique que sur le plan évolutif (travail de fin d'études d'A. DUTRANOIT et thèse de doctorat de F. ESPOSITO). Notons que ces situations de populations mixtes de *Platanthera* ne sont pas rares en Lesse et Lomme, et que d'autres sites semblables en abritent des exemples, qui n'ont toutefois pas encore fait l'objet d'études aussi approfondies que celles entreprises à Botton.

On notera enfin qu'il est possible que les plantes que l'on rattache à l'espèce *P. bifolia* soient en fait des représentants d'une espèce distincte, *P. fornicata*, le « véritable » *P. bifolia* présentant des caractères distincts et croissant dans des biotopes plus ouverts, sur sols plutôt acides (voir TYTECA 2012a). Le « véritable » *Platanthera bifolia* n'a jusqu'ici pas été répertorié dans la zone Lesse et Lomme représentée à la Figure 32, mais il est présent tout à fait à proximité, près de Navaugle.



Figure 44. – Prairie mésophile, Botton, Auffe, 5 juillet 2013 (photo F. ESPOSITO).

4.14. Tienne des Vignes

Ce site est majeur à plus d'un titre : constitué essentiellement de pelouses calcicoles, il abrite l'une des plus importantes populations de la rare anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*) ainsi que, pour les orchidées, des populations considérables de platanthère verdâtre (*Platanthera chlorantha*) et d'homme-pendu (*Orchis anthropophora*) et l'unique reliquat, en Lesse et Lomme, de l'orchis brûlé (*Neotinea ustulata*). Quelques autres orchidées peuvent aussi être observées (voir Tableau 6), dont, très curieusement, un pied unique de l'orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*), apparu en 2010, non revu depuis. Erigé en réserve naturelle domaniale, le site est géré par pâturage par moutons.

Sur un plan plus personnel, c'est l'un des endroits où j'ai accompli mes premières armes d'orchidologue, en 1972 : le même jour, j'y observais, pour la première fois en ce qui me concerne, des espèces aussi rares que l'orchis brûlé, l'homme-pendu (voir plus haut), les ophrys mouche (*Ophrys insectifera*) et frelon (*O. fuciflora*), ainsi que l'orchis singe (*Orchis simia*). Les deux dernières n'ont plus été observées récemment et leur dernière observation remonte à 1995.

Le site a fait récemment l'objet d'une extension remarquable : la pente sud-ouest et la colline située juste au sud-ouest de l'emplacement « classique » ont été débarrassés de leurs pins et rendus à la végétation de pelouse calcicoles, également gérée depuis lors par pâturage. Il s'agit, avec le Tienne d'Aise sud (voir plus haut), de l'une des plus spectaculaires réalisations de ces dernières années (Figure 45).



Figure 45. – La récente extension de la RND du Tienne des Vignes, Resteigne, 13 mai 2012.

4.15. Bâtis d'Haurt

Cette RND installée dans une ancienne carrière recèle bien des trésors. Un aspect caractéristique est la présence de plusieurs espèces en populations extrêmement bien fournies : parmi les plus rares, l'ophrys mouche (*Ophrys insectifera*, en abondance variable !), l'épipactis sanguine (*Epipactis atrorubens*), et moins rares, l'orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*) et le double feuille (*Neottia ovata* = *Listera ovata*). D'autres sont présentes en moindre abondance : le platanthère verdâtre (*Platanthera chlorantha*), l'homme pendu (*Orchis anthropophora*), et surtout l'orchis grenouille (*Coeloglossum viride*), qui trouve ici l'un de ses derniers refuges en Lesse et Lomme.

La réserve est gérée par pâturage extensif. Malheureusement, la zone où prospérait l'orchis grenouille échappe au pâturage, et il est nécessaire d'intervenir pratiquement chaque année, ou une année sur deux au minimum, par débroussaillage énergétique, pour pouvoir maintenir sa petite population.

4.16. Les Spinets

Située sur le flanc sud-est du plateau du Gerny, cette réserve naturelle agréée est une très belle réalisation de l'association Natagora, qui possède et gère ici l'une de ses rares pelouses calcicoles. Dès 1993, l'attention avait été attirée sur ce coteau pratiquement enclavé dans le village de On, coincé

entre la Wamme, la rue principale du village, la ligne de chemin de fer Bruxelles – Luxembourg et les terrains de la carrière des établissements Lhoist ; de plus traversé par une ligne à haute tension ... (TYTECA & VANHAMME 1995). Magnifiquement restaurés et gérés (par pâturage), ces terrains montrent, sur une étendue de ± 6 hectares, une flore de pelouse et de bois calcicoles du plus grand intérêt. L'orientation sud-est permet aussi à des espèces moins xérophiles, voire hygrophiles, de prospérer ici, comme le colchique (*Colchicum autumnale*) et le yèble (*Sambucus ebulus*). D'autres espèces remarquables y existent également, comme la gentiane ciliée (*Gentianella ciliata*).

Pas moins de seize espèces d'orchidées prospèrent dans la réserve. Certaines d'entre elles se retrouvent dans les parties boisées (*Epipactis helleborine*, *E. neglecta*, *Cephalanthera damasonium*, *Neottia nidus-avis*), parfois de façon très abondante, comme par exemple la néottie (*Neottia nidus-avis*), qui sporadiquement manifeste de véritables explosions démographiques (voir Figure 46) et va jusqu'à apparaître, de façon insolite, au beau milieu des pelouses. Quelques espèces apparaissent dans les zones de transition entre bosquets et pelouses, comme l'épipactis de Müller (*Epipactis muelleri*), le double-feuille (*Neottia ovata*), l'orchis mâle (*Androrchis mascula*). Mais c'est principalement dans les pelouses que l'on retrouve la plus grande diversité : prospèrent en quantités plus ou moins appréciables, les platanthères (*Platanthera bifolia* et *P. chlorantha*), l'orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*), l'homme-pendu (*Orchis anthropophora*), l'ophrys abeille (*Ophrys apifera*), et même l'orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), qui se retrouve ici pratiquement à la limite de son aire de distribution. Les autres espèces sont extrêmement rares et mentionnées à titre presque anecdotique : l'épipactis sanguine (*Epipactis atrorubens*) peut être aperçue çà et là, lors des bonnes années, toujours par pieds isolés aux endroits rocailleux et près des éboulis ; l'ophrys mouche (*Ophrys insectifera*) a été vu quelques fois dans des zones broussailleuses ou même carrément sous des épicéas ; l'orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) a fait quelques apparitions dans les pelouses, mentionnées à la section 2.4 ; enfin on peut citer pour mémoire l'orchis pourpre (*Orchis purpurea*) dont on a observé jadis quelques pieds dans le prolongement situé à l'extrême nord-est de la réserve (« les Spinets 2 »).



Figure 46. – Abondance remarquable de la néottie (*Neottia nidus-avis*) dans une charmaie en bordure de pelouse, aux Spinets, On, 22 mai 2013.

4.17. Commentaire sur les populations « hors sites » et sur d'autres sites

Comme suggéré plus haut (voir Tableau 6), l'inventaire effectué dans les sections précédentes n'est pas complet ; loin s'en faut, puisque plus ou moins 28 % des populations d'orchidées rares de Lesse et Lomme se trouvent hors des sites énumérés. Comme on l'a dit, on a affaire à des espèces plutôt forestières (*Cephalanthera longifolia*, *Epipactis purpurata* et *Dactylorhiza fuchsii* ont moins de 50 % de leurs populations dans les sites considérés), dont on présume que le maintien n'est que peu menacé par une mise en exploitation inconsiderée. A l'exception d'*Epipactis palustris* et d'*Orchis militaris*, (quasi-) disparues de notre région, toutes les autres espèces présentent plus de 50 % (parfois nettement plus, jusqu'à 100 %) de leurs populations à l'intérieur des sites énumérés, qui sont d'ores et déjà protégés et adéquatement gérés, ou bien dont on a préconisé diverses mesures de conservation dans les lignes qui précèdent.

Il convient toutefois de signaler que certaines des populations « hors sites », et non des moindres, se retrouvent dans des propriétés privées, qui ne sont pas des réserves naturelles, ou bien sont érigées en réserves naturelles de statut strictement privé. En général, les propriétaires dans ces situations ne souhaitent pas que soit faite une grande publicité de leurs parcelles. On retrouve dans ces situations des populations, parfois substantielles, d'espèces comme *Epipactis atrorubens*, *Anacamptis pyramidalis*, *Himantoglossum hircinum*, *Ophrys insectifera* ou *O. fuciflora*. Les zones en question se trouvent disséminées dans l'ensemble du territoire considéré : Rochefort (deux situations), Belvaux (deux situations), Ave, ... Des contacts ont en général été pris avec les propriétaires concernés, débouchant parfois sur la mise en place de convention de protection, et une bonne entente s'installe, qui garantit – au moins à court terme – que les mesures appropriées soient prises en vue de la conservation. On ne peut toutefois s'empêcher de penser au devenir de telles populations sur le long terme : les propriétaires de demain ne seront forcément pas les propriétaires d'aujourd'hui, **même** en considérant que les terrains en question figurent très généralement, pour ne pas dire toujours, dans le réseau Natura2000, censé apporter un statut de protection à long terme. « **Même** » ou, devrait-on dire, « **a fortiori** », tant la méfiance à l'égard du réseau Natura2000, imposé de l'extérieur avec ses mesures contraignantes, est encore très grande parmi pas mal de propriétaires privés, comme certains nous l'ont confié. Mais ceci est un autre débat ...

5. Remarques de conclusion : avenir de nos populations d'orchidées

Arrivés au terme de ce bilan, avons-nous des raisons d'être optimistes ? Oui, si on considère qu'un point d'arrêt a été mis à la régression d'un nombre significatif d'espèces (les treize espèces des catégories 3 et 4 du Tableau 2) et que treize autres espèces ont des effectifs (quoique parfois faibles) que l'on peut considérer comme stables (catégories 1 et 2 du Tableau 2). Ceci indique que les mesures actuelles de sauvegarde sont compatibles avec le maintien, non seulement des orchidées elles-mêmes, mais également, et de façon cruciale, de leurs partenaires du monde vivant, au rang desquels figurent en premier lieu les insectes pollinisateurs. Cette constatation ne vaut toutefois qu'à court terme : dans l'avenir, il faudra évidemment s'assurer que les actuelles mesures d'entretien et de gestion continueront de prévaloir. Cela dépend des priorités que les générations qui nous suivront continueront d'accorder à l'équilibre entre activités humaines et conservation de la nature.

Malheureusement, sur les 31 espèces d'orchidées indigènes en Lesse et Lomme, seules 26 sont dans ces conditions favorables ; pour les cinq autres, à moins d'un miracle, on peut considérer que le point de non-retour est atteint et que leurs populations résiduelles sont irrécupérables : l'épipactis des marais (*Epipactis palustris*) a sans doute déjà disparu ; l'orchis militaire (*Orchis militaris*) et l'orchis brûlé (*Neotinea ustulata*) devraient le suivre de près ; pour les deux autres, l'orchis grenouille (*Coeloglossum viride*) et la goodyère (*Goodyera repens*), on peut continuer d'espérer, au moins dans le court terme, mais les habitats qui les hébergent sont devenus très précaires, comme en témoigne la réduction drastique de leurs effectifs au cours des dernières années et décennies. Seul l'orchis grenouille pourrait bénéficier d'un certain sursis, mais cela demande des efforts de gestion

considérables, alors que sa régression partout ailleurs dans nos régions semble inexorable ; il suffit de voir la carte de la Figure 47 pour s'en convaincre.

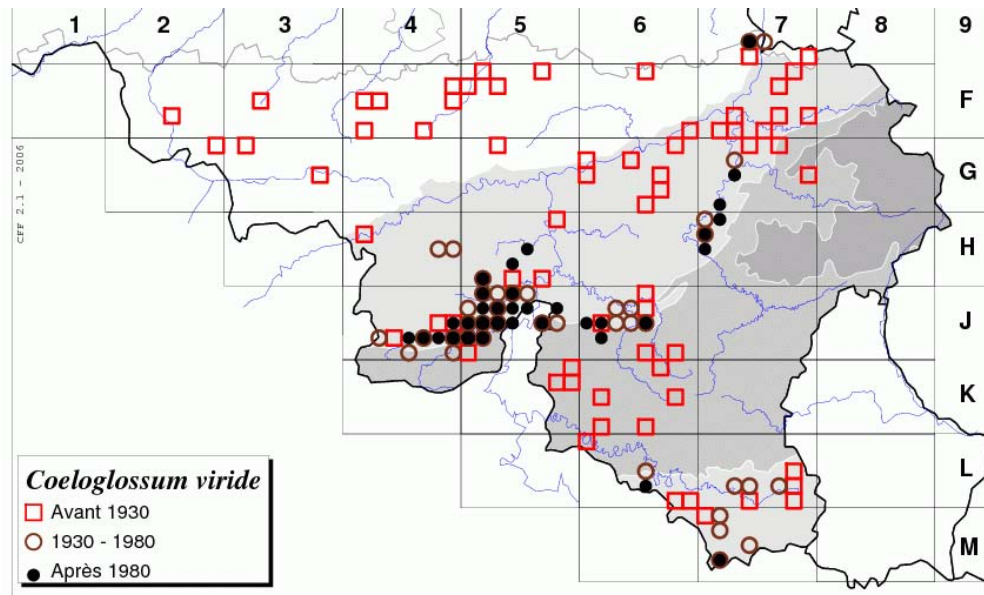


Figure 47. – Distribution passée et actuelle de l’orchis grenouille (*Coeloglossum viride*) en Wallonie.
 Source : <http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/especes/flore/LR2010/fiche2.aspx?id=382> .

Pour ce qui est des perspectives d’avenir, des enjeux de taille sont l’acceptabilité des mesures prises dans le cadre du réseau Natura2000 aux yeux du public, et l’attitude que prendront les propriétaires et exploitants privés vis à vis de la conservation de la nature. Comme on l’a discuté, les mentalités sont changeantes et les conceptions d’aujourd’hui ne seront peut-être pas les conceptions de demain, en fonction de l’évolution de la situation socio-économique, dans un sens positif comme dans un sens négatif d’ailleurs. A une époque où nous percevons les limites de l’impact de nos activités sur les milieux naturels et sur la disponibilité en ressources naturelles de façon plus générale, arriverons-nous à un point où la sauvegarde des écosystèmes, avec les fonctions et services qu’ils nous rendent, sera enfin considérée à sa juste valeur, et où chaque espèce constituant les écosystèmes sera considérée comme maillon essentiel dans le tissu de la vie ? Chaque espèce, y compris celles semblant les plus « inutiles », comme les orchidées ...

D’autres raisons d’espérer nous sont apportées par les « découvertes » récentes effectuées en Lesse et Lomme. Deux catégories de découvertes peuvent être mises en évidence. Dans la première, on a vraisemblablement affaire à des implantations nouvelles, ce qui est peut-être le cas pour l’épipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla*) et sans doute pour l’hybride d’ophrys mentionné (*Ophrys apifera* x *O. fuciflora*). Dans l’autre catégorie, on retrouve des espèces qui étaient sûrement présentes depuis longtemps, mais qui n’ont été détectées que suite à un examen approfondi ou à des prospections suivies ; il en va ainsi pour trois des épipactis mentionnés (*Epipactis purpurata*, *E. neglecta* et *E. muelleri*).

Nos orchidées méritent que l’on continue à s’y intéresser et à tout mettre en œuvre pour les sauvegarder, pour trois raisons essentielles, et j’en terminerai par là. D’une part, comme nous l’avons signalé d’entrée de jeu, les orchidées sont des « porte-drapeaux » de nos habitats (semi-) naturels : leur présence en un lieu signale toujours un écosystème de haute qualité biologique, où les interactions entre les différents êtres vivants, nombreux et diversifiés, ont pu s’établir et évoluer en bonne

harmonie et complémentarité (ce qui, encore une fois, ne veut pas dire que les biotopes sans orchidées soient dénués de valeur !).

Deuxièmement, les orchidées fournissent un matériel de choix pour les études scientifiques et pour contribuer à améliorer nos connaissances en matière de biodiversité et d'évolution, de même que sur le plan didactique, comme j'ai pu le mettre en pratique à de nombreuses reprises au cours des années récentes, en menant des travaux, en collaboration avec des étudiants et doctorants de l'UCL, sur divers genres et situations d'orchidées de notre région, parmi lesquelles les *Ophrys*, les *Epipactis*, les *Dactylorhiza*, les *Platanthera*, les *Orchis* ... La région de Lesse et Lomme, malgré son territoire réduit, fournit un matériel de choix à cet égard, extrêmement varié, avec toutes conditions nécessaires à ces études, en termes de biotopes, d'insectes pollinisateurs ...

Enfin, j'ai insisté à plusieurs reprises dans les lignes qui précèdent, sur la nécessité de protéger les espèces en condition critique, et spécialement celles qui, sur notre territoire, sont en limite d'aire de répartition : nous avons à cet égard une responsabilité particulière. Les espèces concernées sont l'épipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla*), l'orchis singe (*Orchis simia*), l'orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) et l'ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*). Les deux premières ont été évoquées en détail dans cette note. Il conviendrait qu'on s'attache aussi à une étude plus particulière des deux dernières. Heureusement, les quatre espèces ne figurent pas parmi celles identifiées en condition critique, si ce n'est que l'épipactis à petites feuilles possède encore une position très marginale, vu le faible nombre d'individus en une population unique.

Remerciements

Cette note a bénéficié de collaborations nombreuses et diverses, la plupart évoquées dans les lignes qui précèdent. Qu'il me soit permis d'exprimer encore ma profonde reconnaissance à Charles Verstichel, Claude Parvais, Fabiana Esposito, Guy Deflandre, Jean-Yves Baugnée, Johan Dierckx, Manon Ceinos, Marc Paquay, Marie-Claire Verstichel, Michel Watelet, Nicolas Vereecken, Pierre Limbourg, Robert Vanhamme, et bien d'autres ...

Bibliographie

- BAUGNEE, J.-Y., PAQUAY, M. & TYTECA, D., 2006. Observations botaniques en Lesse et Lomme – 2. L'épipactis pourpre (*Epipactis purpurata*). *Les Barbouillons* 231 : 109-110.
- CEINOS, M., 2012. Contribution à la systématique du genre *Orchis* (Orchidaceae) – Discussion sur l'opportunité de la séparation en deux genres : *Orchis* et *Androrchis*. Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Biologie des Organismes et Ecologie, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve.
- DELFORGE, P., 1998. Orchidées de Wallonie – Évaluation de la situation de treize espèces menacées ou nécessitant une attention particulière. *Natural. belges* 79 (Orchid. 11) : 131-200.
- DELFORGE, P., 2005. Guide des Orchidées d'Europe, d'Afrique du Nord et du Proche-Orient. 3^e édition. Delachaux et Niestlé, Paris.
- DELVAUX DE FENFFE, M.-C. & TYTECA, D., 1995. Nouvelles stations d'*Epipactis leptochila* (Godf.) Godf. en Caestienne centrale. *Natural. belges* 76 (Orchid. 8) : 124-127.
- DUCHATEAU, M. & TYTECA, D., 2009. Présence d'*Ophrys x devenensis* RCHB. f. à Nismes (Belgique, Province de Namur). *Natural. belges* 90 (Orchid. 22) : 36-38.
- DUSAK, F. & PRAT, D. (coord.), AMARDEILH, J.-P., BORDES, R., BOURNERIAS, J., DABONNEVILLE, F., DEMANGE, M., FELDMANN, P., GERBAUD, O., GEVAUDAN, A., JACQUET, P., MUNOZ, F., SCAPPATICCI, G. & TYTECA, D., 2010. Atlas des Orchidées de France. Biotope, Mèze (Collection

- Parthénope) ; Muséum nationale d'Histoire naturelle, Paris.
- DUVIGNEAUD, J. & COULON, F., 1980. Les sites dolomitiques de Belgique, hier et aujourd'hui - problèmes de la préservation de leur flore et de leur végétation. *Natura Mosana*, 33 : 10-25.
- KRETZSCHMAR, H., ECCARIUS, W. & DIETRICH, H., 2007. The Orchid Genera *Anacamptis*, *Orchis*, *Neotinea*. Phylogeny, Taxonomy, Morphology, Biology, Distribution, Ecology and Hybridisation. EchinoMedia, Bürgel, Allemagne.
- KREUTZ, C.A.J., 2014. Über *Ophrys apifera* und ihre Varietäten in den Niederlanden. *Journal Europäischer Orchideen* 46 : 5-30.
- LAMBINON, J. & VERLOOVE, F., 2012. Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes). 6^{ème} éd., Eds. du Jardin botanique national de Belgique, Meise.
- LIMBOURG, P., 1999. Samedi 23 mai [1998]. Prospection de divers sites à Pondrôme-Eclaye. *Les Barbouillons* 186 : 110-111.
- LIMBOURG, P., 2001. Samedi 18 août : Prospection botanique à Wellin et à Lavaux-Ste-Anne (I.F.B. J6-33-31). *Les Barbouillons* 202: 87.
- MOSSBERG, B., STENBERG, L. & ERICSSON, S., 1992. Den Nordiska Floran. Wahlström & Widstrand, Solna (Suède).
- Service Public de Wallonie, DGARNE, Département des Aides, Direction des Surfaces Agricoles, 2012. Les subventions agro-environnementales – Vade-mecum. Version 1.0. SPW, Namur. Disponible sur http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=59.
- SUMMERHAYES, V.S., 1969. Wild orchids of Britain, 2nd edn. - Collins, London.
- THILL, A., 1964. La flore et la végétation du Parc national de Lesse et Lomme. Ardenne et Gaume, Monographie n° 5 : 51 pp. + 1 carte hors-texte.
- TSIFTSIS, S., TSIRIPIDIS, I. & PAPAIOANNOU, A., 2012. Ecology of the orchid *Goodyera repens* in its southern distribution limits. *Plant Biosystems* 146 : 857-866.
- TURNER ETLINGER, D.M., 1998. A new variety of *Ophrys apifera* Hudson (Orchidaceae). *Watsonia* 22 : 105-107.
- TYTECA, D., 2001a. Samedi 26 mai : Sites à orchidées aux environs de Pondrôme et Givet. *Les Barbouillons* 200 : 59-60.
- TYTECA, D., 2001b. Un (ou deux ?) *Epipactis* nouveau(x) en Lesse-et-Lomme. Annexe au compte rendu de la sortie du 18 août 2001. *Les Barbouillons* 202: 88-92.
- TYTECA, D., 2004. Samedi 24 janvier : la chronique du Borquet à Ave-et-Auffe. *Les Barbouillons* 216 : 13-16.
- TYTECA, D., 2005. Orchidées d'Ardenne. *De la Meuse à l'Ardenne* 37: 81-99.
- TYTECA, D., 2008. Atlas des Orchidées de Lesse et Lomme. Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Série « Faune – Flore – Habitats » n° 3, Gembloux, 216 pp.
- TYTECA, D., 2009a. Samedi 30 mai - Visite de sites à orchidées peu connus : pelouses et prairies aux environs de Pondrôme et de Rochefort. *Les Barbouillons* 248 : 24-26.
- TYTECA, D., 2009b. Nouvelles de nos orchidées - Compte-rendu d'observations peu banales d'orchidées en Lesse et Lomme, 2007 – 2009. *Les Barbouillons* 250 : 20-28.
- TYTECA, D., 2012a. Trois espèces de platanthères en Lesse et Lomme. *Les Barbouillons* 264 : 14-15.
- TYTECA, D., 2012b. Dimanche 29 juillet – Promenade familiale du dimanche après-midi : les bois de Hart et d'Haur, floraisons estivales dont celle de l'épipactis pourpre. *Les Barbouillons* 267 : 13-14.

- TYTECA, D., 2013a. Dimanche 14 avril – Les tiennes du côté d’Ave – floraisons printanières. *Les Barbouillons* 271 : 17-20.
- TYTECA, D., 2013b. Samedi 6 juillet – Orchidées estivales de Lesse et Lomme. *Les Barbouillons* 273 : 14-17.
- TYTECA, D., DEVILLERS-TERSCHUREN, J. & DEVILLERS, P., 2001. *Epipactis neglecta* (Kümpel) Kümpel en Calestienne centrale (Belgique). *Natural. belges* **82** (Orchid. 14): 105-109.
- TYTECA, D. & PAQUAY, M., 2004. Dossier soumis en vue de la sauvegarde de la partie nord-est du Bois de Hart. Miméo non publié, janvier – mars 2004.
- TYTECA, D. & VANHAMME, R., 1995. La nouvelle réserve naturelle RNOB « Les Spinets » à On (Marche-en-Famenne). Communication à la 4ème Université d'été de la Nature, Marcinelle, 24-25 septembre 1994. *Les Cahiers des Réserves Naturelles - RNOB* 8: 117-121.
- WATELET, M. & TYTECA, D., 2012. Une nouvelle station du céphalanthère à longues feuilles en Lesse et Lomme. *Les Barbouillons* 266 : 23-24.